

PROCES-VERBAL
du 17 février 2009

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTO- BRE 2008.....	5
1.01 – MEDIATHEQUE PARTAGEE ENTRE LES VILLES DE TOURCOING ET RONCQ – Premières orientations avant mise à l'étude – Intention commune d'engager une réflexion de coopération intercommunale	6
PRESENTATION M. LE MAIRE	7
Débat	7
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....</i>	19
<i>Contre – « Action ronquoise citoyenne ».....</i>	19
1.02 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Nouvelle présenta- tion de la liste des candidats	19
PRESENTATION M. LE MAIRE	20
Débat	20
<i>Unanimité</i>	21
1.03 – FISCALITE LOCALE 2009 – Maintien des taux communaux.....	21
PRESENTATION M. BOSSUT.....	21
Débat	22
<i>Unanimité</i>	23
1.04 – BUDGET PRIMITIF 2009 – Grands équilibres et actualisation des autorisations de programme (AP)	23
INTRODUCTION M. LE MAIRE.....	24
PRESENTATION M. BOSSUT.....	32
Débat	38
<i>Pour – « Ensemble pour Roncq ».....</i>	72
<i>Contre – « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne »</i>	72
1.05 - INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2009 – Non-fiscalisation ..	72
PRESENTATION M. BOSSUT.....	73
<i>Unanimité</i>	73
1.06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2009	74
PRESENTATION M. BOSSUT.....	74
Débat	75
<i>Unanimité</i>	79

1.07 – PLAN DE RELANCE DE L’ECONOMIE – Loi de Finances rectificative pour 2009 – Fonds de compensation pour la TVA – Attribution anticipée	79
PRESENTATION M. BOSSUT.....	80
<i>Unanimité</i>	80
1.08 – AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI BARBUSSE – Effacement des réseaux, Rénovation du réseau d’éclairage public et création d’un parking supplémentaire – Avenants aux marchés de travaux.....	80
PRESENTATION M. DESMET.....	81
<i>Unanimité</i>	82
1.09 – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE – TRAVAUX DE RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE L’ECOLE JEAN-JAURES – Mise en concurrence – Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants.....	82
PRESENTATION M. DESMET.....	83
<i>Unanimité</i>	84
1.10 – RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - Conventionnement avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) – Fonds de concours définitif 2007/2008.....	84
PRESENTATION M. DA SILVA	85
Débat	85
<i>Unanimité</i>	86
1.11 – DESAFFECTATION DES LOCAUX A USAGE SCOLAIRE DE L’ECOLE JULES-VALLES - Confirmation.....	86
PRESENTATION M. VARLET.....	86
<i>Pour</i> – « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »	87
<i>Contre</i> – « Roncq avec vous ».....	87
1.12 – LEGISLATION FUNERAIRE – Opérations de surveillance effectuées par les fonctionnaires de la Police Nationale – Droit à des vacances – Proposition du montant unitaire – Avis du Conseil municipal.....	87
PRESENTATION M. LAMBLIN	87
<i>Unanimité</i>	88
1.13 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 – Rémunération des agents	
Recenseurs	88
PRESENTATION M. LAMBLIN	89
<i>Unanimité</i>	89
QUESTIONS ECRITES	
Mme COPPIN-QUIVRON.....	90
M. TELLIER	91

M. LE MAIRE –

Bonjour à tous, notre séance est ouverte et je suis heureux de vous accueillir ce soir. Je salue le public nombreux, les deux représentants de la presse (Patrick BONTE de Nord-Eclair et Anne COURTEL de la Voix du Nord) et je vous salue, mes chers collègues.

En introduction de ce Conseil, je souhaite vous faire part du décès de M. Claude LOQUET, père de notre collègue Claudie.

Ma chère Claudie, au nom de tous les collègues du Conseil municipal, nous te renouvelons nos sincères condoléances et notre cordiale amitié dans cette douloureuse circonstance pour toi et toute ta famille.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur LAMBLIN qui va nous dresser l'éphéméride de toutes les activités, manifestations et animations qui se sont déroulées sur la Ville depuis décembre dernier.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le dernier Conseil municipal, Roncquoises et Roncquois ont eu l'opportunité de se retrouver pour célébrer en famille les fêtes de fin d'année mais également lors des grandes animations qui leur ont été proposées et auxquelles ils ont participé nombreux. Nous y voyons le symbole d'une population dynamique et investie dans les projets menés dans sa ville.

Ces moments du « vivre ensemble » se sont articulés autour de différentes thématiques dans le cadre des différents axes développés par notre équipe municipale : vie de la cité, Roncq au quotidien, enfance et jeunesse, les arts de vivre à Roncq.

- **La vie de notre cité**, tout d'abord.

Avec notre Ville transportée au temps des chevaliers en ce week-end du 20 décembre et des animations qui nous ont réunis autour d'un vin chaud, nous avons pu profiter d'un spectacle féerique avec l'arrivée du Père Noël et des combats de chevaliers très appréciés de nos concitoyens.

La musique a également été à l'honneur à l'église Saint-Piat avec les concerts magnifiques de notre Ecole municipale de musique, assurés par les enfants des classes d'éveil, l'Ensemble vocal jeunes, l'Ensemble à cordes, le Petit orchestre d'harmonie et l'Ensemble vocal adultes.

Enfin, la cérémonie des voeux à la population a permis de nous retrouver tous ensemble pour célébrer cette nouvelle année qui, comme nous l'avons évoqué, sera difficile mais que nous entamons avec la volonté affirmée de poursuivre nos objectifs.

- Ainsi, c'est bien **le quotidien des Roncquoises et Roncquois** qui sera au coeur de nos préoccupations.

Tout d'abord avec la redynamisation de notre Blanc-Four, plus que jamais d'actualité avec le projet Scalabre qui va aboutir et offrir un parking de plus de 70 places à nos concitoyens.

La réouverture de l'école Picasso a permis aux enfants de retrouver des bâtiments entièrement rénovés après une année durant laquelle des modulaires (à leur taille) ont fait office de salles de classe.

Le foyer Michelet a également bénéficié de travaux de rafraîchissement et de rénovation avec une remise aux normes de l'électricité, une modernisation du chauffage et une réfection des murs, plafonds et boiseries. Après une semaine de travaux, les résidents ont été heureux de redécouvrir leur lieu d'accueil et de pouvoir reprendre leurs activités.

- **L'enfance et la jeunesse** ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de notre équipe.

Et c'est à l'issue de la procédure menée par le service avec la CAF que nous avons pu signer, le 28 janvier, le nouveau contrat Enfance Jeunesse qui vient redéfinir notre partenariat avec cet organisme pour les quatre années à venir, afin de mener une politique encore plus appropriée à nos enfants et à leurs besoins spécifiques.

- Notre volonté de développer les **arts de vivre à Roncq** s'est également traduite, en ce début d'année, par plusieurs expositions :

Celle des travaux de l'Atelier vitrail tout d'abord, qui a rencontré un vif succès auprès des familles.

L'exposition « Talents croisés » qui nous a permis de découvrir les univers picturaux d'artistes de la métropole.

L'opération « Mangas » qui a réuni les jeunes et moins jeunes à la Bibliothèque autour de la découverte de la bande dessinée et des arts graphiques japonais.

Enfin, nos ateliers cuisine toujours menés d'une main experte par Christophe HAGNERELLE qui ont, une fois de plus, séduit une audience aussi curieuse que gourmande.

En prolongement de ce début d'année déjà riche en événements culturels, je vous invite tous à partir, dès le 21 mars, à la découverte de « l'Europe XXL » qui nous emmènera d'abord en Pologne puis nous fera découvrir toute l'Europe de l'Est, et ce sur l'ensemble du territoire de la métropole, avec une agence particulièrement riche sur Roncq.

Le prochain « Lézarts » vous donnera l'occasion de découvrir l'ensemble de cette programmation culturelle.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN, pour cette belle présentation et, dans la foulée, vous pouvez vous atteler à l'appel.

M. LAMBLIN –

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 17 FEVRIER 2009: **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE – André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL – Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Laurent WINDELS (arrivé en cours de séance) - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Claudine ZAHM - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE – Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Catheleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN – Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Jean-Jacques FERON, procuration Sophie LAFRENOY

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous allons passer à l'**approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 octobre 2008.**

Sans demande d'amendement ou de correction, nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

**1.01 - MEDIATHEQUE PARTAGEE ENTRE LES VILLES DE TOURCOING ET RONCQ -
Premières orientations avant mise à l'étude - Intention commune d'engager une réflexion de
coopération intercommunale**

Les villes de Tourcoing et Roncq partagent un même bassin de population. La construction rue de la fin de la guerre à Tourcoing d'une nouvelle médiathèque peut permettre aux deux villes d'approfondir une coopération constructive, sur un sujet de service aux habitants. L'équipement pourrait être partagé entre les deux villes et couvrir à la fois l'ouest de Tourcoing et Roncq.

Le projet porte sur l'ancienne conciergerie de l'usine SEBI (340 m²), qui serait étendue d'environ 560m² et intégrée dans le projet de restructuration urbaine du quartier de Belencontre. Conçu sous la forme d'un grand plateau, fortement informatisé, avec des fonds de livres et de documents numériques, l'équipement aurait comme objectif premier un accès aisé et convivial du public.

Le projet a été conventionné par la Ville de Tourcoing avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Il a déjà fait l'objet d'une étude de programmation qui a permis de stabiliser le programme fonctionnel et architectural ; il va entrer dans la phase de mise en concurrence pour un maître d'œuvre, pour une livraison prévue au second semestre 2011. Le coût total en investissement serait de l'ordre de 2,6 M€ HT.

L'équipement serait construit sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Tourcoing et géré par la direction de la médiathèque de Tourcoing, la Ville de Roncq participant aux coûts d'investissement et de fonctionnement.

Les habitants de Roncq bénéficieraient des prestations et tarifs aux mêmes conditions que les habitants de Tourcoing. Dans la mesure où l'équipement sera intégré au réseau des médiathèques de Tourcoing, cette égalité s'étendrait à l'ensemble du réseau (Malraux, Bourgogne, Blanc seau).

La question de la distance serait traitée par :

- *la ligne à haut niveau de service (LIANE Tourcoing - Halluin), sur le trajet de laquelle se situe l'équipement ;*
- *l'existence à Roncq d'un point lecture dont la gestion des collections et le fonctionnement s'appuieraient sur le réseau de la médiathèque de Tourcoing, selon des modalités à préciser ;*
- *l'informatisation du fonds et de la commande.*

Les Maires des deux communes, après des contacts exploratoires, ont souhaité informer les conseils municipaux de leur démarche par le même rapport. Si les conseils leur en donnent mandat, ils poursuivront les discussions pour finaliser ce dossier et proposeront les délibérations nécessaires après achèvement des négociations.

Les principes suivants sont envisagés :

- *Rechercher la forme juridique la plus pragmatique. A ce stade, une convention pluriannuelle est la piste privilégiée.*
- *Partager équitablement les frais en investissement et en fonctionnement sur la médiathèque de la rue fin de la guerre*
- *Conserver sous la responsabilité de Roncq la gestion administrative et budgétaire du point lecture implanté sur la commune et les éventuels frais liés à l'intégration au réseau de la médiathèque de Tourcoing.*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver dans leur principe les propositions du rapport et de donner mandat au Maire de poursuivre les discussions, dans la perspective d'une présentation ultérieure en conseil municipal de propositions abouties.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009***

M. LE MAIRE –

Vous savez que la lecture publique à Roncq, comme dans beaucoup de communes de Tourcoing et de la Vallée de la Lys est une priorité et une exigence pour les élus que nous sommes.

La lecture, c'est fondamental, ne serait-ce que dans l'apprentissage des savoirs élémentaires mais aussi pour grandir dans son être adulte.

Le Maire de Tourcoing et moi-même avons mené une réflexion sur les axes de synergie possibles que nous pouvions dessiner entre nos deux communes, de manière à créer des inter-communalités intelligentes sur des projets particuliers et, de suite, nous est venue l'idée de la lecture publique ; Roncq comme Tourcoing est assez ambitieuse dans ce domaine. Dès lors, le Maire de Tourcoing, ayant le projet de construire une médiathèque importante sur le site de Belencontre, nous a fait une proposition ce soir.

J'ai ainsi souhaité que ce projet de créer une médiathèque partagée entre Tourcoing et Roncq, sur le site de Belencontre, puisse vous être présenté ce soir par M. Thibault TELLIER à qui j'ai confié la mission de nous aider dans cette question tout à fait particulière et importante pour la Commune, avant toute décision que nous prendrons souverainement ici même ; ce soir, nous prendrons donc simplement acte d'une proposition de projet qui nous est faite par le Maire de Tourcoing et sur laquelle M. TELLIER a toutes les compétences et le talent requis pour nous aider dans cette prise de décision puisque tel est l'enjeu que nous aurons à lever dans quelques semaines ou mois ; je lui laisse donc le soin de présenter cette première délibération.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire, pour cette introduction.

Quelques mots pour resituer l'objet de cette délibération : comme vous venez de l'indiquer, Monsieur le Maire, c'est effectivement une proposition qui a été faite à la ville de Roncq par la ville de Tourcoing dans le cadre de son très vaste projet de rénovation urbaine –c'est l'un des projets les plus ambitieux de la métropole du Nord– qui concerne notamment le quartier Belencontre.

Le principe de ce projet est relativement simple : requalifier l'usine SEBI où 340 m² sont disponibles qui devraient être étendus d'environ 560 m² et qui devraient donc permettre de produire ce que l'on appelle un « équipement structurant » mais, comme cela m'a été répété ce matin au cours du rendez-vous, prévu de longue date, avec le chef de projet (référént professionnel de la licence professionnelle que j'ai montée à l'Université) ; nous nous connaissons donc très bien et nous devons nous rencontrer à ce propos. Evidemment, nous avons glissé sur ce projet de médiathèque mais le chef de projet me disait ce matin que la volonté tourquennoise était d'en faire non seulement un équipement structurant pour le quartier mais également au-delà de ce quartier. C'est donc sur cette échelle que nous allons intervenir.

Puisque vous avez le texte de la délibération, je me propose de vous dire quelques mots sur cette mission, en lui attribuant trois adjectifs ou qualificatifs :

1. La responsabilité.

Mener une mission, c'est une responsabilité qui est confiée par le premier magistrat de la ville. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes rencontrés pour délimiter ensemble cette mission et, pour paraphraser quelque peu la nouvelle opération de Lille Métropole, c'est au fond un « projet XXL ».

Pourquoi un projet XXL ?

1^{ER} élément et c'est là qu'est la première responsabilité : bien identifier nos besoins.

Aujourd'hui nous avons une bibliothèque municipale qui fonctionne très bien mais qui se trouve un peu à l'étroit dans ses murs ce qui est, de mon point de vue, un hommage rendu à l'équipe en charge de cet équipement. Il nous faut donc réfléchir collectivement à la redéfinition de nos besoins et j'ai envie de dire que ceux-ci dépassent le cadre même de la bibliothèque.

La question étant : quel type de lecture publique souhaitons-nous pour la ville de Roncq dans les années à venir ?

2^{ème} élément : définir collectivement le niveau d'engagement que nous souhaitons prendre envers la ville de Tourcoing.

Une palette de partenariats existe : d'une négociation tarifaire avec un « bonus » accordé aux Roncquois jusqu'à un partenariat beaucoup plus opérationnel, notamment sur le savoir-faire et la méthodologie propres aux bibliothèques.

Pour ma part, j'invite vraiment les uns et les autres à ne pas tirer de leçon avant même d'avoir engagé la mission. J'ai en effet été surpris de lire dans la presse que la décision était déjà prise, se demandant à quoi finalement cette mission pouvait servir.

Soyons raisonnables ; aujourd'hui une offre de service nous est proposée. On verra comment faire.

Peut-être faudra-t-il faire appel à un cabinet d'ingénierie culturelle ?

J'ai lu cet après-midi le rapport qu'un cabinet de ce type a réalisé pour la ville de Tourcoing ; c'est tout à fait intéressant, notamment en terme de propositions.

Il faut donc définir le cadre et, de ce point de vue, la délibération qui nous est soumise ce soir est un document cadre par lequel nous avons la possibilité de bâtir le projet.

2. La capacité de synthèse

Je le disais à l'instant, nous n'avons pas qu'un problème de bâtiment mais, plus largement, c'est l'enjeu de la lecture publique et, de ce point de vue, on pourrait s'interroger sur l'opportunité que nous aurions à garder ou à ne pas garder un seul site pour notre bibliothèque. On pourrait imaginer une reconfiguration de cet équipement en plusieurs pôles et je pense notamment au pôle Petite enfance, et pourquoi ne pas y adjoindre un certain nombre de collections ?

Là aussi, capacité de synthétiser nos besoins et de donner des offres concrètes.

3. La capacité d'anticipation que nous aurons sur ce projet.

J'insiste sur ce point parce qu'il me semble important et je m'en suis ouvert auprès de Monsieur le Maire ; il en était d'accord.

Encore une fois, le seul enjeu n'est pas le bâtiment et j'ai été très surpris ce matin en écoutant le chef de projet sur cette question, de voir une sorte de projet en escalier que j'illustrerai par deux exemples :

1^{er} exemple – Pour avoir vu les plans, l'idée paraît tout à fait intéressante : devant cette médiathèque va passer la ligne à haut niveau de service et celle-ci va nous concerner. On voit donc bien comment les choses vont s'emboîter.

2^{ème} perspective sur laquelle nous pourrions aussi anticiper plus tard – la reconstruction du collège.

En effet, le collège Branly va disparaître en tant que tel et sera reconstruit ; le souhait de la Ville et de Michel-François DELANNOY, Premier magistrat, est que ce collège puisse développer une plus-value d'ordre culturel puisque Jean-Marc CHOTEAU, homme de théâtre, a un projet culturel sur Belencontre et que, d'autre part, Idéal théâtre est installé juste à proximité.

L'objectif de la ville de Tourcoing est aussi de développer des choses très intéressantes en termes de culture.

On voit ainsi que l'intercommunalité est une notion, bien sûr, transversale mais qui permet aussi de réfléchir au-delà de la bibliothèque.

Dernier point et je m'en arrêterai là. C'est une idée tout à fait intéressante qui se profile pour notre Ville mais aussi pour l'avenir de la métropole. Aujourd'hui, les lignes de force sont en train de bouger et, à partir de là, deux possibilités :

- l'option minimale voire minimaliste de constater que nous avons une bibliothèque mais surtout n'y touchons pas ; laissons-la exactement comme elle est !
- Vous aurez compris que ce n'est pas mon point de vue qui est bien de saisir cette opportunité, tant pour Roncq que pour Tourcoing, et d'essayer tous ensemble d'inventer un nouveau mode culturel autour de notre bibliothèque.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Y a-t-il des commentaires en sachant que ce soir nous n'avons pas à voter sur le choix d'un projet ; nous sommes sur un cadre extrêmement large de début de mission. Je vous demande simplement de vous positionner de manière à ce que nous puissions discerner ceux qui sont favorables ou défavorables à préciser les contours d'un projet structurant dans le cadre d'un contrat de territoire puisque nous aurons, à l'initiative de LMCU, toute cette année à discuter de l'avenir de nos territoires et nous aurons à contractualiser sur un certain nombre de sujets dont, pourquoi pas, l'idée d'une médiathèque partagée.

Monsieur PETILLON, vous avez demandé la parole ; nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Je voudrais en effet insister sur un point : cette opération me paraît intéressante par sa situation : Belencontre, c'est la porte de Tourcoing, c'est la porte de Roncq. En outre, elle s'inscrit dans le cadre de ce que l'on appelle une « rénovation urbaine ». L'argent est bon à prendre et des crédits importants seront dédiés à ce secteur pour un équipement de qualité.

Au-delà de l'ancienne conciergerie que l'on définit de 340 à 560 m², cela peut paraître peu mais il faut replacer le contexte de la rénovation dans un ensemble. Ce n'est pas la bibliothèque seule dans un simple bâtiment mais c'est bien une reconquête de l'ensemble.

Par ailleurs, M. TELLIER évoquait la LIANE (ligne de bus à haut niveau de service). Effectivement, nous aurons un service rapide, moderne et une fréquence de l'ordre de 5 à 8 minutes lorsque la LIANE sera en place (qui partira du centre de Tourcoing vers Halluin, en passant par différents quartiers de Roncq). Grâce à cette fréquence accélérée, je pense que le problème de la fréquentation, notamment par les transports en commun, n'en sera pas un. Qui plus est, nous trouverons également sur cet itinéraire une continuité aux déplacements à deux roues.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON. Vous avez raison d'apporter cette précision car nous avons effectivement à travailler, dans les années qui viennent, sur la structuration de la couture urbaine entre autres entre Roncq et Tourcoing.

Tout d'abord, la Promenade de Flandre va être un projet extrêmement important et, comme Maire de Roncq, j'ai toujours signalé à Martine AUBRY qui était alors en charge de l'économie au sein de la Communauté urbaine mon envie, mon désir que l'on n'entre pas en France uniquement par un acte consumériste ou purement commercial mais que l'on puisse y entrer également par un certain nombre d'équipements culturels, sans doute beaucoup plus valorisants que le simple fait du consumérisme ambiant.

Nous avons donc à réfléchir sur notre couture avec Tourcoing, dans tous ses aspects, tout le long de cette frontière territoriale qui n'en est pas une ; il faut bien désigner les choses par des termes précis.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons bien entendu tout ce qui a été dit par M. PETILLON et M. TELLIER ; ce sont de belles constructions universitaires mais, pour ma part, j'essaie de rester assez béotien et terre-à-terre.

Si nous faisons cette médiathèque en collaboration avec Tourcoing, je crois qu'il faut aller au-delà de l'aspect purement théorique pour aborder l'aspect vraiment pratique. En tant que conseillers, nous avons tous reçu le document de synthèse concernant la construction de cette médiathèque qui, nous dit-on, coûtera 2,6 M€ HT, les frais étant partagés de façon équitable.

Je pense que la façon la plus équitable de partager les frais, c'est d'en calculer la charge au prorata de la population. Sachant que Roncq représenterait 12 % du bassin de population desservi par la médiathèque, notre Ville aurait donc à verser dans le pot commun environ 320.000 €, ce qui n'est pas un montant négligeable.

En outre, il est spécifié que nous aurions à partager non seulement les frais d'investissement qui sont déjà très importants (320.000 € HT, je viens d'en parler, et nous allons encore devoir faire l'avance du paiement de la TVA) mais également les frais de fonctionnement, sans avoir la maîtrise : frais de personnel, de chauffage et autres inhérents à ce type d'équipement. Une incertitude pèse quand même sur l'avenir et sur nos finances locales.

En plus, Monsieur le Maire, vous avez indiqué que, pour compenser ces frais de fonctionnement, vous envisagiez d'ores et déjà de réduire la voilure de notre bibliothèque et c'est un point qui me gêne beaucoup dans la mesure où, en langage simple, cela doit vouloir dire qu'il faudra sans doute réduire l'amplitude d'ouverture de notre bibliothèque voire à terme peut-être réduire le personnel (j'utilise le conditionnel).

Je me demande si la condamnation à brève échéance ou à plus ou moins long terme de notre propre outil municipal n'est déjà pas au stade embryonnaire. C'est un principe que j'ai pesé et je poursuis mon argumentation.

En fait, dans mon esprit, j'ai l'impression qu'avec cet argent que l'on donnerait, on va déshabiller Roncq pour habiller Tourcoing.

Je fais un constat très simple : on va dépenser 320.000 € pour nous associer au projet de médiathèque de Tourcoing. Pourquoi en 2011 (date approximative de l'édification de ce nouvel équipement) ne pas utiliser ces fonds pour moderniser notre propre outil, pour laisser grandir notre bibliothèque et lui donner les moyens d'acquérir des nouveaux supports : DVD, Cdroms,

compacts disques, un plateau informatique... Avec 320.000 €, on peut faire beaucoup de choses !

Franchement, je ne vois pas vraiment l'intérêt que l'on pourrait retirer de cette opération.

Autre aspect relevé par Action Roncquoise Citoyenne : cette médiathèque sera située à Tourcoing, qui est une très belle ville, une cité essentiellement urbaine à proximité d'une petite ville à la campagne qu'est Roncq. Dans quelle mesure, les Roncquois vont-ils se déplacer à Tourcoing, même avec une ligne de bus à haut niveau de service ?

Je pense que les Roncquois ne sont pas en osmose avec Tourcoing.

Je pense qu'un Tourquennois sera plus en phase avec Halluin et les villes de la Vallée de la Lys. D'ailleurs, je ne dois pas être le seul à penser que les complémentarités ou intercommunalités doivent se faire uniquement au sein de notre territoire naturel qu'est le bassin de la Vallée de la Lys.

J'ai sous les yeux le texte de M. TELLIER dans la dernière édition d'EnVie de Roncq ; je vous le communique en avant-première pour ceux qui ne l'ont pas encore reçu. Je le cite – « *Notre Ville doit pouvoir s'inscrire dans un véritable projet de territoire propre à la Vallée de la Lys. Ici, également, nous souhaitons une prise de responsabilité de la part de la municipalité.* »

Monsieur TELLIER, vous vous faites le chantre de l'intercommunalité et je vous rejoins sur ce point. Comme je le disais également dans la presse qu'il fallait prioritairement chercher les intercommunalités dans des villes de taille comparable et non pas se trouver face à Tourcoing, qui est une ville tout à fait respectable. Je connais d'ailleurs personnellement M. Michel-François DELANNOY ; il n'y a pas de ma part la moindre intention de dénigrer qui que ce soit mais je dis que notre territoire naturel, c'est la Vallée de la Lys.

Dernier argument, je vais vous faire une proposition qui, à mon avis, n'est pas pertinente (c'est assez paradoxal) dans la mesure où M. PETILLON parlait de l'ANRU. J'insiste sur le fait que les Roncquois n'iront pas à Tourcoing parce que, sociologiquement, ils ne se sentent pas en phase et en osmose avec Tourcoing. Par contre, ils le sont beaucoup plus avec les villes de Bousbecque, Linselles et autres. Mais pour une question de proximité et, comme vous le disiez tout à l'heure, pour que cette Promenade de Flandre ne soit pas uniquement un temple de la consommation, nous sommes tout à fait d'accord. En réunion plénière, nous avons indiqué que nous vous ferions une proposition.

Si le projet devait se faire, mais je pense qu'il ne se fera pas et au niveau d'Action Roncquoise Citoyenne nous ne le souhaitons ni là, ni ailleurs, mais à Roncq. Dans le cadre de vos

discussions, on peut toujours réfléchir et faire des contre-propositions : pourquoi ne pas prévoir sur la Promenade de Flandre cette belle médiathèque ?

Ce serait une très belle manière, Monsieur le Maire, de considérer que ce n'est pas uniquement un temple de la consommation.

Autre avantage : nos épouses et nous-mêmes, lorsque nous irions faire les courses, nous pourrions déposer les enfants à la médiathèque où ils pourraient s'instruire, lire, en attendant que l'on se « coltine » les courses, ce qui n'est pas toujours une tâche très agréable. La maman pourra retourner chercher les enfants à la médiathèque qui se trouverait Promenade de Flandre et qui, à cet endroit, serait peut-être plus accessible aux Roncquois.

Voilà les arguments que je vous apporte pour l'instant, Monsieur le Maire. Ils valent ce qu'ils valent mais, dans tous les cas, c'est notre opinion et, selon la formule consacrée, nous la partageons.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je ne suis pas certain que je confierai l'exégèse de mes propos à M. PLOUVIER.

Je suis désolé de vous le dire mais quelque chose me gêne profondément dans votre discours, ce sont toujours des relents un peu populistes que vous avancez. Je vous le dis clairement parce que je n'ai pas pour habitude de tourner autour du pot.

Sur quoi vous basez-vous pour affirmer que les Roncquois ne veulent pas aller à Tourcoing ?

Je suis curieux de vous entendre, pour savoir sur quelle étude sociologique vous vous basez pour tenir ce propos.

1^{er} élément – avec ce type de propos, on n'avancera jamais !

2^{ème} élément – je ne vais pas rentrer dans le détail mais si cela vous intéresse, je vous enverrai copie du règlement de l'ANRU et vous pourrez y voir ce que veut dire : avoir des financements.

Votre médiathèque ou bibliothèque... je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez faire, ne peut pas être implantée n'importe où.

Ce qui me stupéfait également, c'est la contradiction d'affirmer d'une part qu'il faut faire des économies et, d'autre part, donner l'impression de vouloir redévelopper un chapelet d'équipements.

Effectivement, au cours du premier mandat (2001-2008), il y a eu, me semble-t-il, un projet de médiathèque intercommunale propre à la Vallée de la Lys mais il n'a pas abouti. Que fait-on aujourd'hui ?

Nous sortons nos mouchoirs en nous disant : *peut-être un jour ressortira-t-il ?*

Non, il faut prendre l'avenir comme il vient et essayer d'en tirer le meilleur parti.

Dernier élément que je souhaite exprimer pour ne pas être trop long : vous m'indiquerez d'où vous sortez le chiffre de 320.000 €. Je vous invite simplement à participer à la réflexion commune au lieu de lancer ce type de propos. Des réflexions ont déjà été menées ; nous avons apporté une plus-value. Faisons-le de manière intelligente.

M. PLOUVIER –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Dans ce cas, j'attendrai que vous me la donniez.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie d'éteindre votre pupitre pour que tout le monde puisse s'exprimer.

Monsieur BUCQUOYE, vous avez demandé la parole et nous vous écoutons.

M. BUCQUOYE –

Effectivement, Monsieur le Maire, mais juste pour deux points.

Mes années lycée ne sont pas très loin et je suis allé au Lycée Gambetta à Tourcoing, comme beaucoup de Roncquois. Je suis persuadé que la situation est la même pour beaucoup d'autres lycées tourquennois. Un grand nombre de Roncquois vont régulièrement à Tourcoing et y sont scolarisés.

Par ailleurs, dans vos propos j'ai été fortement choqué par le fait que vous puissiez vous permettre de dire que les Roncquois (peut-être vais-je aller trop loin) ne veulent pas se mélanger aux Tourquennois pour des raisons sociales. Je trouve cette affirmation extrêmement choquante. Je ne peux entendre que l'on puisse dire que les Roncquois sont favorables à une sorte d'homogénéité sociale. Merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BUCQUOYE.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BUCQUOYE, je n'ai pas parlé de ne pas se mélanger ; j'ai dit et répète que les villes ne sont pas comparables. D'un côté, on est dans une grande cité essentiellement urbaine... je n'ai pas parlé de social mais de sociologie. Je crois que vous êtes quand même capable de faire la différence.

Je voudrais répondre également à Monsieur TELLIER qui, je le suppose, parlait au nom de la majorité : je n'ai pas sorti ces 320.000 € de mon chapeau.

J'ai fait un calcul simple : 2,6 M€ et nous représentons 12 % de la population. Vous êtes un universitaire, Monsieur TELLIER, et je pense que le calcul n'est pas difficile ; c'est du niveau de mon petit-fils à l'école primaire : 12 % de 2,6 M€ font bien 320.000 €. C'est tout.

Je répète également qu'il faut, à mon avis, donner les moyens à notre bibliothèque de devenir une médiathèque et, avec ces 320.000 €, nous avons les moyens de le faire si nous le voulons.

Tout à l'heure j'ai oublié un argument et je vais le sortir : au budget, nous allons prévoir 46.000 € pour acheter des œuvres d'art. Vous connaissez notre position, nous ne sommes pas très partisans à l'achat d'œuvres d'art pour les raisons que j'ai déjà données et je n'y reviendrai donc pas.

Avec ces 46.000 €, nous avons tout à fait les moyens de financer le stock de départ d'achat de DVD, Cdroms, compacts disques et de réaliser un plateau informatique.

Si on le fait avec Tourcoing, Monsieur TELLIER, je suis désolé mais, avec le même argent et donc sans dépenser plus, on peut le faire pour Roncq. C'est tout simple et notre territoire naturel, c'est la Vallée de la Lys, que vous le vouliez ou non. Je ne vois vraiment pas où est le problème.

M. LE MAIRE –

Monsieur BUCQUOYE, vous souhaitez reprendre la parole ; je vous en prie.

M. BUCQUOYE –

Pour demander à notre collègue de bien vouloir préciser ce qu'il entend par « données sociologiques » ; ainsi il n'y aura plus de problème.

M. PLOUVIER –

C'est tout simple et je me répète : posez des questions aux gens dans la rue !

Personnellement, je ne suis pas enfermé dans ma tour d'ivoire ; je suis dans Roncq tous les jours, notamment pour faire mes commissions. Il n'y a pas de populisme dans mes propos, c'est tout simplement une façon de vivre. Il faut le demander aux gens sachant qu'ils ne vont déjà pas à Tourcoing ; pratiquement personne ne va aux médiathèques, ni à celle de la Bourgogne, ni ailleurs. Il y en a certainement quelques-uns mais la grande majorité des Roncquois n'iront pas ; c'est tout. Il n'y a pas à chercher midi à quatorze heures.

M. LE MAIRE –

Je signale que des collègues se rendent sur Tourcoing tous les jours pour y travailler, gagner leur vie... Vous réagissez mais Mme SUBTS n'y est pas obligée ; elle y est très bien et très heureuse de travailler avec la population tourquennoise dans son lycée.

Je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai entendus qui m'écorchent naturellement les oreilles. Comprenez bien que, lorsque j'entends que *nous ne sommes pas sociologiquement en phase avec Tourcoing*, je me sens très mal par rapport au Maire de Tourcoing qui fait des efforts colossaux dans sa Ville. Et pour ma part, aucune différence entre un Tourquennois et un Roncquois. Je le répète, le succès de Tourcoing sera notre succès aussi ; nous sommes dans un territoire solidaire de son succès et nous travaillons à la Communauté urbaine sur cette globalité et non pas en montant les uns contre les autres.

Comme ce débat a dérivé de sa question essentielle, M. TELLIER a bien rappelé que nous avons tout d'abord à définir un besoin.

Nous partons d'un constat et cette majorité que je qualifierai volontiers d'intérêt général... eh bien, cette majorité d'intérêt général –sur ce projet– a l'ambition de la lecture publique parce que c'est fondamental et vous n'en avez pas parlé.

1. Définition du besoin : que voulons-nous comme lecture publique ?
2. Définition d'une politique de la lecture publique après avoir établi ce diagnostic et recherché, recensé les besoins.
3. Déclinaison en actions concrètes. Nous ne tirons pas de plan sur la comète ce soir ; nous n'établissons pas de budget que nous ne connaissons pas. Je dis simplement que, forts de

cette ambition de lecture publique, nous avons à définir un plan d'actions concrètes. Et ce plan est variable ; M. TELLIER nous aidera à le concrétiser et à prendre la bonne décision.

Ce soir, il s'agit finalement d'une logique de projet opportuniste ; il n'y a pas d'autre localisation, ni deux localisations, mais simplement une proposition de la ville de Tourcoing sur un territoire situé en reconquête urbaine et extrêmement proche de notre territoire roncqois, sans pratiquement de différence. Combien de nos concitoyens se rendent à Auchan Roncq tous les jours et la limite avec Tourcoing est extrêmement ténue puisque le magasin Leroy Merlin se trouve sur Tourcoing, comme les « 4 murs ».

Comme par hasard, en nous rendant à Leroy Merlin, nous nous sentirions plus en phase sociologique ; c'est tout de même une curieuse conception !

Personnellement, j'ai au contraire cette ambition, partagée avec l'ensemble des collègues du Conseil municipal, d'apporter la bonne réponse à la problématique importante de la lecture publique. Et nous avons une proposition du Maire de Tourcoing.

Peut-être n'y répondront-ils pas totalement ?

Peut-être y répondrons-nous selon un curseur que nous proposera notre collègue, Thibault TELLIER ?

C'est tout l'enjeu de cette mission de quelques mois mais, dans tous les cas, nous aurons beaucoup avancé sur cette question fondamentale de la lecture publique qu'il faut d'abord appréhender dans toute sa dimension, et il n'y a pas de frontière : nous travaillons à Tourcoing, nous y allons à l'école. Comme M. BUCQUOYE, j'ai été formé à Tourcoing ; Mme VANDEWIELE, M. VARLET, M. LAMBLIN... Bref, recensons ; nous sommes tous Tourquennois mais, pour autant, nous sommes profondément attachés à notre commune qui est Roncq. N'opposons pas les territoires.

Nous sommes sur un territoire en continuum urbain, avec plus ou moins de campagne ; un peu plus pour certains, un peu moins pour d'autres, mais les problèmes de Tourcoing, nous les partageons aussi.

Et quand nous faisons la zone de l'Union, nous la faisons au sein de la Communauté urbaine.

Lorsque nous faisons Valorparc, nous le faisons au sein de la Communauté urbaine.

Lorsque nous développons le front de la Lys, ce n'est pas pour Halluin mais pour la Communauté urbaine.

Il faut donc dépasser nos clichés d'enfermement communal tout en revendiquant, naturellement, l'échelon communal comme prédominant et essentiel. Pour autant, il y a un avenir intercommunal à nos communes et, surtout, ne le gâchons pas !

Je me tourne vers vous, mes chers collègues. Qui est favorable à cette étude sur la lecture publique et la médiathèque partagée ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action ronquoise citoyenne »

M. PLOUVIER –

Globalement, je ne suis pas pour la poursuite de cette discussion. J'y suis donc défavorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Il en est pris acte.

Je vous remercie ; Monsieur TELLIER, vous avez tout mon soutien et les moyens qui vous seront affectés pour mener à bien cette mission et rendre compte auprès de nos collègues. Naturellement, nous serons tous partenaires de cette belle étude et je vous invite tous à y participer le plus largement possible.

1.02 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - Nouvelle présentation de la liste des candidats

Par délibération en date du 15 avril 2008, notre assemblée délibérante a arrêté la liste des candidats proposés (16 titulaires et 16 suppléants), en vue de l'installation de la commission communale des impôts directs.

Par courrier en date du 18 décembre dernier, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux nous a fait part du rejet de la liste de candidats proposés, au motif d'un manque de diversité. La liste ne peut en effet, comporter que quelques noms de Conseillers municipaux.

En conséquence, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur les nouvelles propositions reprises dans le tableau ci-dessous.

Représentant du Maire : DESMET Rodrigue	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANTOINE Jean-Marc	BUCQUOYE Thierry
BASTIEN Christiane	CAPRON Christophe
BOSSUT Patrick	CATTEAU Emmanuel
CNOCKAERT Didier	DUTAT François
DESTOMBES née BOUILLET Virginie	HENNEGUELLE née GRIMONPONT Jeannick

<i>DUBOIS née LEFEBVRE Martine</i>	<i>HOUSSOY Claude</i>
<i>DUPONT Patrick</i>	<i>LEPOUTRE Jean-Michel</i>
<i>FROIDURE Didier</i>	<i>MATHON Michel</i>
<i>HOLT-HUGHES Gérald</i>	<i>MITTENAERE Jean-Claude</i>
<i>KESTELOOT née DELEBECQUE Sabine</i>	<i>PASTANT Paul</i>
<i>PLOUVIER Guy</i>	<i>ROUSSEL Michel</i>
<i>RAEPSAET Thierry</i>	<i>RUFFIN Philippe</i>
<i>ROUSSEL Gérard</i>	<i>SIX Sylvie</i>
<i>SURY Serge</i>	<i>SPRIET née MAES Annie</i>
<i>WALLECAMPS Georges</i>	<i>SUBTS Catherine</i>
<i>ZAJDA Eric</i>	<i>WULFRANCK Noël</i>

Présidée de droit par le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, cette commission est composée de huit membres titulaires et huit membres suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir de la liste objet de la présente délibération.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009*

M. LE MAIRE-

Il s'agit d'une délibération purement formelle puisque le Directeur des Services fiscaux a souhaité que nous revoyions la liste des candidats proposés pour la rendre un peu plus diverse et comportant un peu moins d'élus du Conseil municipal.

La liste, qui vous est proposée, soulève-t-elle débat ou fait-elle l'objet d'amendements ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Ce n'est pas une proposition d'amendement ; nous voudrions simplement avoir des informations quant à la méthodologie pour le choix des personnes non élues au Conseil municipal.

M. LE MAIRE –

Nous avons repris un certain nombre de personnes que l'on retrouve généralement dans les bureaux de vote et qui donc, en principe, participent de la vie publique. En compensation, nous avons retiré un certain nombre d'élus municipaux sachant qu'il ne s'agit pas de missions particulièrement excitantes mais qui nécessitent néanmoins la présence des intéressés et,

surtout, un intérêt à la chose publique. Espérons que ces personnes correspondent à notre ambition.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - FISCALITE LOCALE 2009 - Maintien des taux communaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2009, M. le Maire propose de maintenir la contribution fiscale à son niveau antérieur.

Les taux d'imposition seraient donc ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Ces taux seraient donc les suivants :

<i>TAXES</i>	<i>TAUX</i>
<i>Taxe d'Habitation</i>	<i>32,12 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	<i>31,02 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	<i>52,39 %</i>

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 10 février 2009

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole pour la fiscalité locale 2009 et les taux communaux.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'aborder l'examen du budget 2009, je vous présente la proposition de maintien des taux communaux pour l'année 2009 et de la contribution fiscale à son niveau antérieur, à savoir que les taux sont inchangés depuis 2001 :

Taxe d'Habitation	32,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	52,39 %

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des commentaires ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

J'interviens simplement pour signaler que l'année dernière nous avons voté cette délibération parce que, dans notre programme, nous avons également proposé la stabilité des taux. Nous voterons donc cette délibération.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous allons voter cette délibération ; il ne s'agit pas de baisser les taux, surtout dans la période actuelle d'incertitudes économiques qui pèsent sur les années à venir. Je voudrais néanmoins faire une petite mise au point ; je pense que ce devrait être la dernière année sans augmentation des taux parce qu'il me semble quand même, vu l'état de nos finances qui sont ce qu'elles sont, qu'il vous sera très difficile, Monsieur le Maire, de terminer votre mandat en conservant les taux actuels. J'anticipe peut-être ; sans tirer de plan sur la comète, je pense que nous avons une année ou deux au plus pour ne pas augmenter les taux. Ce ne sera pas parce qu'il est question de supprimer la taxe professionnelle en 2010 qu'il faudra peut-être les augmenter en 2010 ou 2011, mais bien parce que le budget actuel porte déjà les germes de l'incertitude compte tenu des investissements que vous avez l'intention de faire dans les années à venir, je le suppose.

Je crois que l'on ne pourra pas tenir les taux actuels avec notre capacité d'épargne nette qui diminue d'année en année. Cette année, elle est encore de 1,2 M€ mais, à mon avis, elle se réduira l'année prochaine dans la mesure où la charge financière du nouvel emprunt, qui sera fait cette année à hauteur de 2,7 M€, va la rogner d'autant pour 2010.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PLOUVIER. Pour autant, je ne suis pas Elisabeth Teissier et je ne vais donc pas citer des chiffres, ne connaissant pas l'avenir. Je sais simplement ce que nous avons construit et ce que nous construisons encore aujourd'hui.

Je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie pour les Roncquois.

1.04 - BUDGET PRIMITIF 2009 - Grands équilibres et actualisation des Autorisations de Programme (AP)

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2009 s'équilibre de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote	15 674 912,00 €	15 674 912,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2008	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	15 674 912,00 €	15 674 912,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	6 838 272,00 €	6 838 272,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2008	- €	- €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	6 838 272,00 €	6 838 272,00 €
<u>TOTAL DU BUDGET 2009</u>		<u>22 513 184,00 €</u>	<u>22 513 184,00 €</u>

Nous demandons au Conseil de voter ce Budget:

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- *Sans reprise des résultats 2008*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

Par ailleurs, ce budget reprend les crédits de paiement des différentes autorisations de programme précédemment ouvertes.

***Autorisations de programme** et crédits de paiement permettent respectivement de fixer un **volume de dépenses** susceptibles d'être engagées pour une action évaluée sommairement dans sa globalité et d'ouvrir chaque année, en fonction du temps budgétaire, des crédits autorisant les paiements correspondants.*

Ce mécanisme d'autorisations budgétaires de programmes pluriannuels nous autorise à avoir une vision à long terme des investissements que nous entendons mettre en œuvre, tout en permettant à notre assemblée délibérante de prendre la mesure des engagements pour les années futures. Nous donnons là de la lisibilité à notre action publique et de la cohérence dans nos procédures comptables.

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le vote d'une décision budgétaire est l'occasion de modifier et d'actualiser ces différentes autorisations ainsi que leur échéancier de paiement. C'est notamment le cas avec l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme au titre de l'**Aménagement urbain du Blanc - Four**. Elle est reprise avec les différentes autorisations en cours dans le tableau joint en annexe.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009***

M. LE MAIRE –

Le vote du budget est un moment fort dans la vie de la Commune parce que ce budget vient mettre en perspective nos fins avec nos moyens. Pourtant, le budget n'est absolument pas une fin en soi, mais plutôt un départ, un outil pour financer nos projets politiques et les transformer en actions concrètes.

Dans le contexte de dégradation financière et morale de l'économie mondiale que nous connaissons, l'acte de décision budgétaire revêt ce soir un caractère singulier. Sans doute plus encore qu'à l'accoutumée, il nous appelle, comme l'a dit tout à l'heure Thibault TELLIER, au devoir et à la responsabilité.

Je voudrais d'abord remercier toutes celles et tous ceux, techniciens, élus, qui ont contribué à l'élaboration de ce budget : Bruno DUBOIS, François SCHOCKAERT, Patrick BOSSUT, Thierry BUCQUOYE et toutes les équipes.

Il est vrai qu'à Roncq cet exercice a pu se faire sans les difficultés que connaissent d'autres collectivités territoriales qui doivent –elles– lever plus d'impôt ou réduire la voilure de leurs dépenses, et donc réduire les investissements pourtant si nécessaire au bien-être de nos concitoyens et au soutien de nos entreprises.

Les fondamentaux de la Ville, n'en déplaise à notre collègue, en matière financière sont sains, nos équilibres sont préservés et notre structuration budgétaire est exemplaire. La stratégie vertueuse des huit dernières années fait toute la preuve de son efficacité et je félicite encore notre collègue de l'époque, Jean-François TAILLEZ.

J'en ai pour preuve l'évolution des charges à caractère général et de personnel qui n'ont progressé, sous le précédent mandat, Mesdames et Messieurs, que de 5 % quand, entre 1996 et 2001, elles progressaient de 33 %.

Et dans le contexte actuel de stagnation des recettes, l'organisme Dexia prévoit une augmentation, qualifiée de limitée, des dépenses de gestion d'environ 4,6 % pour 2009.

Si elle est limitée à 4,6 % en moyenne, mes chers collègues, que dire alors des 0,7 % qui vont être enregistrés par notre Ville de budget à budget... Eh oui, mieux dépenser, c'est notre leitmotiv.

Je vais vous montrer un petit graphique, le constat est imparable et ne relève pas du tout de l'astrologie ; ce sont des chiffres que tout le monde peut naturellement contrôler. Sur ce graphique, vous avez l'historique budgétaire : on y recense les recettes courantes, le fonds de compensation de la TVA, les emprunts parce qu'on n'a pas attendu cette année pour y recourir. Nous l'avons toujours fait dans des proportions mesurées, extrêmement rationnelles et souvent d'ailleurs, puisqu'il s'agit d'un budget primitif, nous n'avons pas eu besoin de lever l'entièreté de l'emprunt que nous souscrivions, puisque nous réajustions tous les chiffres en fonction de l'évolution des dépenses.

Je veux mettre en exergue un chiffre et, à nouveau, je répète que c'est imparable.

Dans le précédent mandat, nous avons réalisé 29 M€ d'investissement, ce qui est considérable et les Roncquois s'en sont d'ailleurs aperçus et s'en aperçoivent... 29 M€ et nous n'avons que 3,9 M€ d'emprunt !

C'est la réalité des chiffres qui sont totalement incontestables.

Mes chers collègues, haut niveau d'autofinancement, très faible endettement, stabilité de l'impôt communal (je vous remercie d'avoir voté à l'unanimité le maintien des taux), tels ont été et seront encore les piliers de la dynamique du développement de Roncq. Et cette bonne santé financière nous a permis de fournir d'importants efforts en matière d'investissements.

Je tiens à insister sur le 0 % d'augmentation de l'impôt communal depuis 2002 et encore en 2009 alors que la pression fiscale augmente de 3,5 % en moyenne pour les communes et leurs groupements en France. Nous ne pourrions pas le faire si nous n'étions pas vertueux. C'est un

bon point pour Roncq et un bon point pour le pouvoir d'achat de nos contribuables. Nous ne sommes pas contraints, mes chers collègues, à faire le gros dos en attendant que l'orage de la crise passe ; la ville de Roncq peut donc poursuivre sans stress, sans complexe son programme de rénovation urbaine qui, après le Centre-Bourg, va concerner le Blanc-Four.

Le budget 2009, mes chers collègues, ne sera pas un budget de retrait.

Il ne sera pas un budget de transition.

Il sera un budget d'engagement, un budget militant.

Militant tout d'abord pour le niveau et la qualité de nos services au public.

Militant pour le soutien apporté aux entreprises par notre politique de travaux.

Militant enfin par la préservation de nos capacités de financement. J'insiste : la préservation de nos capacités de financement !

Pour autant, cette bonne santé financière, ce militantisme de progrès ne doivent pas correspondre à une phase de repli sur soi ou bien encore à du « copier – coller » ; nous devons démultiplier nos efforts pour innover, réformer, réfléchir, revisiter nos modes de formation et d'organisation.

Plus encore qu'hier nous devons jouer, mes chers collègues, la carte du collectif. Il nous faudra conforter les intelligences de projet et d'action par un renforcement des synergies territoriales et des complémentarités institutionnelles. Nous devons encore plus nous inscrire dans la complémentarité des actions de l'Etat, des actions du Département, des actions de la Région et de la Communauté urbaine de Lille parce que c'est en unissant nos forces, en coordonnant nos actions, en mutualisant nos moyens que nous dégagerons les marges de manœuvre nécessaires dans ces temps incertains.

C'est cet état d'esprit qu'il nous appartient de faire partager par l'ensemble de la population, par le monde associatif, par nos partenaires institutionnels mais aussi par nos collaborateurs municipaux, Monsieur le Directeur, car, pour s'épanouir et réussir, cette politique du collectif doit être basée sur l'enthousiasme, sur l'envie et sur la fête.

Eh oui, face à la crise, la fête, la culture, le sport sont de bons moyens pour donner du sens à notre vivre ensemble, dans la joie, dans le bonheur de nous rassembler et pour communier autour de valeurs chaleureuses.

Le budget, c'est aussi la traduction d'une méthode de travail. Vous savez que le contrat, le conventionnement, l'engagement réciproque ont largement pris le pas sur la décision régaliennne dans nos organisations et à tous niveaux. Il s'agit là d'une tendance lourde et c'est ce que propose l'Etat : ce partenariat au travers de son plan de relance de l'économie.

Il vous sera présenté ce soir par Patrick BOSSUT une délibération visant à contractualiser un volume d'investissements 2009 supérieur à la moyenne des années 2004 à 2007 ; cela correspond à un engagement de notre part d'inscription budgétaire dédiée aux travaux et équipements d'un peu plus de 4 M€. En contrepartie, l'Etat s'engage à anticiper le versement du Fonds de compensation de TVA d'une année, ce qui va induire une recette supplémentaire dans le budget de 1 M€.

Mais si nous n'avions pas investi dans le passé, l'Etat ne nous aurait pas reconnus et ne nous aurait pas permis ce coup de pouce budgétaire. C'est bien la traduction de cette ambition et de ce volontarisme que nous menons depuis des années.

Tout cela va dans le sens de la grande dématérialisation que nous menons depuis un certain nombre d'années. Roncq a été la première commune à signer avec la Préfecture du Nord la dématérialisation des actes administratifs et nous allons tout prochainement nous engager de la même manière dans la dématérialisation avec le Trésor public.

Eh bien, il s'agira –demain– de faire la même chose dans la commande publique envers les entreprises. Nous aurons à développer cette dématérialisation en direction de nos concitoyens, aidés en cela par la Région Nord/Pas-de-Calais. Très concrètement, les usagers de nos services municipaux, ceux de la restauration municipale, ceux des centres aérés, ceux des garderies scolaires verront concrètement, dans les semaines qui viennent, une nette amélioration qualitative dans leurs relations avec la mairie, notamment pour tous les services qui seront mutualisés sous forme d'un « guichet unique » au rez-de-chaussée de l'annexe mairie. Tout à l'heure, Jeannique VANDEWIELE nous parlera de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite que nous permettrons pour que tous aient accès à ce guichet unique.

Les projets de territoire, nous en parlions tout à l'heure, sont aussi une illustration de cette contractualisation. D'ici à la fin de l'année, avec Michel PETILLON, Lille Métropole nous propose une contractualisation de nos priorités respectives bien entendu dans le cadre d'un projet communautaire global qui n'oppose pas les villes mais qui les rassemble autour de projets structurants fédérateurs.

Il s'agira d'inscrire Roncq dans un projet de développement harmonieux, respectueux de ses équilibres, fortement arrimée à l'aire métropolitaine et à l'eurométropole parce que nous sommes dans cette Eurométropole et l'enjeu, pour notre Commune, c'est bien son rayonnement dans l'agglomération et au profit de l'agglomération. Et cette mise en réseau de nos équipements municipaux constitue un des leviers essentiels de cette politique de mutualisation des moyens ; c'est ce qui a été entrepris à la Communauté urbaine avec le réseau des piscines et c'est ce qui commence à être fait avec le réseau des maisons folie. D'autres coopérations sont déjà envisageables et notamment (je le pense) Lille 3000 – Europe XXL nous permettra de donner du sens festif et culturel à ce lien charnel que nous avons dans cette Communauté urbaine.

Enfin, nous l'avons rappelé tout à l'heure, ce magnifique projet de médiathèque intercommunale avec la ville de Tourcoing. Nous ne savons pas si nous allons le faire ; nous y réfléchissons. En tous les cas, même si nous n'aboutissons pas, il marque sans doute une nouvelle étape dans notre manière de penser nos équipements municipaux. Nous devons sortir de l'orthodoxie de l'indépendance municipale pour initier et entreprendre une coopération intercommunale de projets, à géométrie variable, en fonction des bassins de vie, en fonction de la géographie, en fonction des opportunités.

Entre nos communes et la Communauté urbaine, il y a largement de la place pour toutes sortes d'ententes dès l'instant où elles correspondent à des intelligences de projets, partagés par les élus, par les populations et les personnels territoriaux.

Alors, si le plan supra communal est stratégiquement déterminant, il ne faut pas négliger le plan intra communal, les relations avec les associations, Monsieur DA SILVA, seront également appelées à se contractualiser davantage par des montages juridiques de plus en plus singuliers. Il nous appartient de donner au monde associatif toute la lisibilité requise au travers de contrats pluriannuels pour lui donner plus de responsabilité, plus d'autonomie.

L'association Au service des familles est, aujourd'hui, un bel exemple. Elle est en complète refonte de ses statuts et des conditions d'emploi de ses personnels. Des réflexions sont largement engagées pour un redéploiement des bâtiments municipaux mis à sa disposition pour aller vers des établissements d'accueil des jeunes enfants et, pourquoi pas, vers un jardin d'éveil qui ferait la passerelle avec l'école maternelle.

La petite enfance a toujours été un axe fort du développement de l'action municipale en direction des familles ; elle est réaffirmée aujourd'hui par les pouvoirs publics comme une priorité nationale. Il nous appartiendra avant l'été prochain, Monsieur BEAUVENTRE, de

proposer un nouveau contrat entre la Ville et cette association pour la rendre plus autonome et pour en faire un des maillons forts de la socialisation de nos jeunes enfants. Nous envisageons même de conclure des baux emphytéotiques pour les locaux qui sont mis à disposition d'associations.

Mes chers collègues, les montages en cours avec l'association Au service des familles doivent nous inspirer pour nos relations avec d'autres associations. Nous devons sans doute nous interroger quant à la représentation municipale au sein des conseils d'administration de ces associations partenaires.

Les moyens immobiliers mis à disposition peuvent aussi donner lieu à des montages juridiques mieux adaptés et sécurisés tant pour les associations que pour la Commune.

Cette réflexion, Monsieur VARLET, s'élargira aussi en direction des écoles privées dont le conventionnement en cours date de 1983 et mérite un toilettage. Nous devons tout revisiter, sans a priori, sans dogme, guidés simplement par un souci d'équité et de pragmatisme.

Pour les associations plus classiques, nous devons aussi leur donner de la lisibilité tout en nous engageant ou non, contractuellement, sur une période pluriannuelle, sans doute triennale. De cette manière nous leur garantirons sur le long terme des concours financiers et nous abandonnerons des vieilles habitudes, des routines, des quantités de dossiers qui sont aujourd'hui totalement dépassés.

Ces partenariats avec le secteur associatif seront donc musclés, sécurisés, pérennisés dès l'instant où le monde associatif constitue un levier essentiel dans l'action collective et Antonio DA SILVA fera tout à l'heure un certain nombre d'annonces en la matière ; le monde associatif sera également responsabilisé au travers d'objectifs et de résultats à atteindre, et cela en toute transparence.

Là aussi, nous irons dans une démarche de projets.

Nous avons également, dans le sens d'une pluralité d'acteurs publics locaux, notre CCAS, la Caisse des écoles qui travaillent en synergie et disposent de moyens financiers soutenus. Il s'agit là d'une démarche de diversité dans la gestion des affaires municipales en associant les usagers, en associant les acteurs sociaux au plus près des besoins.

Des moyens financiers consolidés sont d'ores et déjà actés dans nos autorisations budgétaires 2009 et d'autres mouvements s'annoncent pour les mois à venir : les budgets de la Ville, de la Caisse des écoles, du CCAS seront de plus en plus bâtis en complémentarité sur des objectifs partagés et, pour certains, contractualisés. Alors que nous réfléchissons à la suppression de la

Caisse des écoles (il faut bien le dire), au contraire nous avons souhaité lui redonner toute une légitimité, toute une action qui lui permettent, Monsieur VARLET, d'être aussi un lieu de décision, un lieu institutionnel à part entière.

Voilà, mes chers collègues : méthodes de travail revisitées, réorganisées, pas de « copier-coller », pas de formalisme, ouvrons-nous, ouvrons nos portes... en même temps, nous devons nous évaluer – objectif de M. BUCQUOYE notamment. Nous devons en permanence nous auto-évaluer.

La mise en place d'une structuration municipale allant dans ce sens a déjà montré sa pertinence. Le nouveau partenariat conclu avec la société API en matière d'approvisionnements et d'assistance technique à la restauration municipale montre bien tout l'intérêt que nous avons à développer le partenariat public/privé. Bien évidemment, cette dynamique n'est pas que contractuelle ; elle a pour objectif de développer le « manger mieux ». Au-delà de la stricte gestion, nous allons vers un projet éducatif alimentaire, au sein duquel les productions locales de qualité auront largement leur place et plus encore, Madame MARIAGE, les productions bio. Nous avons bien entendu l'objectif de servir des denrées bio à concurrence de 20 % à l'échéance de 2012 mais nous n'allons pas attendre cette date pour développer cette initiative qui, déjà, est inscrite dans les menus de nos enfants.

Cette évaluation et cette adaptation contractuelle seront une constante dans notre démarche partenariale avec les opérateurs économiques en place ou ceux qui sont à sélectionner. Nous allons nous éloigner le plus possible des procédures formalisées dans la commande publique au profit de démarches, de mises en concurrence, de sélection des entreprises davantage basée sur l'échange et sur le dialogue. Une place privilégiée est déjà réservée pour le dialogue compétitif qui permet de faire grandir nos dossiers, nos cahiers des charges en échangeant avec les entreprises dans la plus grande transparence. C'est ce que nous avons fait pour la restauration municipale et je félicite Jean-François TAILLEZ qui nous a accompagnés brillamment dans ce dossier ; c'est ce que nous avons fait pour la boucle des deux clochers, Michel PETILLON. Et enfin, sur bien d'autres dossiers comme, demain, Rodrigue DESMET, celui de la maintenance de nos réseaux d'éclairage public.

Nous entreprendrons également, dans les mois qui viennent, une évaluation de nos méthodes de travail. Les personnels municipaux seront associés largement, des groupes de travail seront mis sur pied (nous en parlerons demain soir) de manière à revisiter régulièrement nos pratiques, nos usages pour voir les pertinences parce que nous mettrons des choses en place et d'autres que nous supprimerons parce que cela ne marchera pas. C'est ainsi qu'un organisme doit vivre en s'auto-évaluant, en expérimentant.

Les méthodes d'évaluation de nos personnels seront actualisées dès cette année. Nous avons, pour ambition, que chacun des agents prenne toute sa place dans l'organisation municipale dans un cadre autonome et responsable.

Là aussi, nous entrons dans une démarche de projet où tous les talents, toutes les sensibilités doivent pouvoir s'exprimer. Nous devons dépasser, mes chers collègues, nos organisations monolithiques où chaque agent est cantonné à son cœur de métier, comme condamné à la technicité, totalement privé de diversités. Au contraire sans rien renier de l'exigence de l'excellence, il nous faut explorer, expérimenter, risquer même toutes organisations ; nous devons sortir des organigrammes figés et stéréotypés pour offrir des modalités de mobilité, d'échange entre services et même entre structures ; il nous faut persévérer dans le décloisonnement des personnels pour leur permettre d'exploiter leurs talents, leurs envies au service de Roncq.

Voilà le développement de notre démarche partenariale qui doit, bien évidemment, s'accompagner d'échanges avec les interlocuteurs correspondants. On ne doit plus formaliser, sur un coin de table ou à l'oral, un certain nombre d'accords. Je demande à Mme VANDEWIELE de bien vouloir tout revisiter, notamment nos relations avec notre Mission locale, le PLIE, le Pôle emploi, la Maison de l'emploi... de manière à évaluer la pertinence de toutes ces actions qui engagent de l'action publique mais qui, au-delà de l'action publique et de l'argent public, engagent l'avenir d'un certain nombre de personnes qui se trouvent en décrochage et je veux, cette année, que l'équipe municipale et tous ceux qui sont autour de cette table unanimement mettent l'accent sur le problème de l'emploi et, surtout, sur ceux qui seront en décrochage d'emploi et d'insertion en identifiant, notamment au sein de l'organigramme, une personne ressource qui sera en relation avec nos partenaires institutionnels mais qui sera aussi à l'écoute des publics les plus en difficultés, qui mènera un travail transversal avec nos équipements (sport, jeunesse, école de musique) de manière à ce que ces personnes puissent avoir un panel d'animations, de services le plus large possible.

Mes chers collègues, nous aurons également à nous mobiliser sur la famille en mettant des moyens financiers significatifs au CCAS pour développer des actions non pas simplement dans l'urgence mais aussi dans l'accompagnement des familles. Notamment au travers du CCAS, nous allons sans doute établir d'autres formes de partenariat associatif susceptible de concourir à l'épanouissement familial et sans doute aussi des concours croisés entre la Caisse des écoles et le CCAS pour répondre à un certain nombre d'impératifs.

D'autres partenariats pourront naître ou renaître dès l'instant où les organismes concernés sont véritablement neutres et indépendants.

L'exigence du partenariat, ce sera aussi l'évaluation de notre action intersyndicale ; l'intercommunalité doit aussi démontrer son efficience, sa pertinence tant vis-à-vis des membres de ce syndicat que des contribuables ; cette coopération intercommunale ne pourra réellement exister et se développer qu'en passant –et j'insiste– par un véritable transfert de compétence qui n'existe pas ou pas assez aujourd'hui sur la base de projets ambitieux, lisibles et identifiés.

Tel est le sens, mes chers collègues, des actions qu'initie et que traduit le budget 2009 à la vision réductrice d'un simple outil comptable et financier ; c'est, au contraire, un levier dynamique qui ouvre les esprits, qui nous prépare à de nouvelles méthodes de travail.

Loin de nous, mon cher Patrick BOSSUT, le carcan comptable, objet de contraintes administratives mais, au contraire, un outil de progrès et d'initiative que, sans attendre, nous appelons ; je m'en excuse mais c'est avec cette détermination, cette fougue de toute notre équipe que je voulais ce soir prendre la parole pour poser un acte fondamental dans la Commune en cette période de crise, un acte militant, un acte mobilisateur du budget et je passe la parole à notre collègue et ami, Patrick BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc présenter le Budget primitif 2009 et, en préalable, je voudrais dire qu'il augure une singularité technique, comparé aux années précédentes, dès l'instant où il n'intègre pas les reports et les excédents des exercices antérieurs. Il faudra dorénavant nous familiariser avec une construction budgétaire en deux temps :

- celui de ce soir, consacré au budget primitif ;
- dans les semaines qui suivent, après la clôture des comptes, les reprises des résultats des exercices antérieurs.

En effet, nous avons voulu anticiper la démarche que nous allons mettre en oeuvre à partir de la fin de l'année 2009 : le vote du budget sera présenté au Conseil municipal en décembre, après un débat d'orientation budgétaire en novembre, afin de permettre aux services de mettre en oeuvre, dès le mois de janvier, les décisions politiques qui auront été approuvées par les élus au cours du Conseil municipal précédent et de mobiliser leurs moyens immédiatement.

Globalement, les ressources budgétaires mobilisées en 2009 pour soutenir ou engager nos actions politiques s'élèvent à un peu plus de 20 M€ :

Fonctionnement.....	15,6 M€
Investissement	5,6 M€

Le détail est projeté pour faciliter la compréhension :

Un objectif d'emprunt de 2,7 M€ dont je reparlerai tout à l'heure,

Un fonds de compensation de TVA de 1,5 M€,

Des autres dépenses et recettes pour un montant de 200.000 €,

Les recettes courantes pour 15,6 M€.

Pour ces dernières, la répartition suivante vous est proposée :

- Dotations et participations	4.500.000 €
- Produits et services	700.000 €
- Divers.....	200.000 €
- Fiscalité locale.....	10.200.000 €

Les ressources budgétaires, qui ont été mobilisées et qui sont en place, sont dans la continuité de celles des années précédentes. Il s'agit donc d'un budget raisonné dès l'instant où il respecte le pacte renouvelé avec la population en 2008 visant, comme le disait Monsieur le Maire en préambule, à maintenir les taux de la fiscalité en vigueur depuis l'année 2001, à sauvegarder une politique tarifaire acceptable par le plus grand nombre d'usagers et enfin à recourir à l'emprunt dans les limites du strict nécessaire.

Comme rappelé en introduction, il faut savoir que les autres collectivités augmentent en moyenne leur taux de fiscalité de 3,5 % ; le Département, quant à lui et compte tenu de ses contraintes budgétaires, doit aller au-delà des 10 %.

La moitié de nos ressources est issue de l'effort fiscal de nos contribuables : 10,2 M€. Près d'un tiers relève de la participation de l'Etat et nos partenaires (dotations d'Etat et compensation LCMU pour 6,165 M€). Et enfin, pour un peu plus de 13 % on fait appel à l'emprunt pour 2,7 M€ ; ce pourcentage diminuera puisqu'il y aura réduction en fonction des recettes d'excédents qui seront reportées.

Je voudrais encore rappeler que nos bases d'imposition augmentent de 3,7 %.

Bien entendu, l'augmentation des bases est liée à la Loi de finances 2009 mais aussi à l'effort volontariste de la politique de logement initiée par la Commune qui a permis à nos bases d'augmenter fortement : pour une augmentation moyenne d'environ 2 %, nous ne sommes pas loin également d'une augmentation de nos bases de plus de 2 % due à la politique initiée par la Commune en matière de logements.

Au niveau des participations des autres partenaires, comme je l'ai indiqué en Commission, nous avons été assez modérés dans l'estimation des droits de mutation puisque chacun sait que l'immobilier, aujourd'hui, est en chute libre et nous ne pouvons pas espérer des recettes identiques à l'année dernière. Nous avons donc minoré fortement ce poste budgétaire.

Quant aux dépenses, elles s'inscrivent toujours prioritairement dans la préparation de l'avenir puisqu'une très large part est consacrée à l'investissement : ce sont plus de 5,6 M€ qui sont injectés pour les travaux et équipements dans la Commune correspondant à une enveloppe substantielle qui sera confiée aux entreprises, aux PME et à leurs salariés. Par-là, nous contribuons très concrètement au soutien des activités dédiées au bâtiment et aux travaux publics.

En anticipant les reprises d'excédents et les reports, je parlais du recours effectif à l'emprunt : il se limitera à une enveloppe contractualisée comprise entre 1,5 et 2 M€, ce qui est un niveau tout à fait acceptable au regard de notre dette à rembourser au 31 décembre 2008 soit 3 M€.

De manière connexe, je voudrais simplement préciser qu'au cours du mandat précédent, comme l'a également rappelé Monsieur le Maire, ce sont plus de 29 M€ qui ont été consacrés aux travaux dans la Commune et qui ont été investis grâce à notre autofinancement de 25 M€ et 4 M€ d'emprunt.

Toujours relatif à cette épargne qui correspond d'une certaine manière à la différence entre nos recettes et nos dépenses, celle-ci s'élève aujourd'hui à plus de 2 M€ ; déduction faite de l'annuité de la dette, l'autofinancement effectif atteint près de 1,2 M€. Ces 8 % de nos recettes ordinaires du budget, beaucoup de communes de notre strate démographique appartenant à une communauté urbaine doivent envier une telle marge de manoeuvre.

En tenant compte des excédents, notre épargne de gestion s'élèvera, après reprise des excédents (lorsque nous examinerons le budget supplémentaire), à 3 M€ ce qui portera notre épargne nette à environ 2,2 M€ ; la situation est totalement inverse de ce que disait M. PLOUVIER tout à l'heure quant à une dégradation de l'épargne. En cumulant les reprises d'excédents, on constate que l'épargne est stable et, de plus, nous avons augmenté notre épargne brute par rapport à l'année dernière ; nous ne sommes pas loin des 3 M€. Lors de la reprise des excédents qui seront affectés à la diminution de l'emprunt, je rappelle que l'excédent 2008 sera aux alentours de 700.000 € et il sera affecté à la réduction de l'emprunt qui se limitera donc entre 1 et 2 M€.

Enfin dans le domaine des recettes, il faut mentionner l'effort fait par l'Etat en direction des collectivités locales et en particulier des communes dans le cadre du Plan de relance de l'économie, en contrepartie d'un engagement contractuel. Nous bénéficierons donc cette année d'un versement anticipé de la TVA au titre des investissements réalisés en 2008, majoré du remboursement de la TVA 2007 et de la régularisation 2006.

Pour obtenir ce remboursement supplémentaire de 1 M€, comme le rappelait Monsieur le Maire, il nous appartient de réaliser cette année un peu plus de 4 M€ d'investissements. Nous avons inscrit 5,6 M€ au budget soit 40 % supérieur à l'objectif fixé par l'Etat.

Cet objectif est parfaitement réalisable et les services sont d'ores et déjà mobilisés dans ce sens. Le respect de cet engagement municipal nous permettra par ailleurs de bénéficier de façon pérenne, chaque année, du remboursement de la TVA avec seulement une année de décalage au lieu de deux cette année, ce qui nous a permis de diminuer le montant de notre emprunt de 1 M€ par rapport à la présentation que j'avais faite lors du débat d'orientation budgétaire (j'avais évoqué un emprunt de 3,7 M€). Nous avons inscrit aujourd'hui 2,7 M€ et, quand on reprendra les restes à réaliser au BS, nous diminuerons l'emprunt d'environ 700.000 € et on tournera à 2 M€. En fonction du taux de réalisation des investissements, on estime la fourchette entre 1 et 2 M€.

Quant aux dépenses consacrées au service du quotidien à la population, elles s'élèvent à 14 M€, d'un niveau comparable aux enveloppes de 2008, soit une augmentation de 0,7 %.
Donc maintien des dépenses de fonctionnement.

Nous sommes soucieux de dégager des marges de manoeuvre suffisantes pour financer nos investissements et pour ne pas pénaliser le contribuable roncquois.

Les charges à caractère général sont maîtrisées : 4,3 M€.

Un peu moins de 7 M€ pour les charges de personnel.

Quant aux autres charges de gestion, celles-ci atteignent un peu plus de 2 M€ ; c'est notamment le soutien aux actions de bon nombre de partenaires : les syndicats intercommunaux dont le Syndicat Lys Nord Métropole (par notre contribution, nous participons au financement de la Maison de l'emploi – c'est important et nous en parlerons tout à l'heure), le syndicat de la Becque, le CCAS (qui bénéficie d'un excédent confortable à fin 2008 de 170.000 € et nous avons volontairement maintenu la subvention à 330.000 €, identique à l'année dernière malgré l'excédent parce que nous voulons renforcer son action et développer des actions nouvelles dans sa mission sociale).

La Caisse des écoles également, développement de ses missions et c'est la raison pour laquelle nous maintenons le niveau de subvention par rapport à l'année dernière.

Enfin, au niveau des associations, nous avons voulu leur donner un coup de pouce et un soutien car elles sont un relais important au niveau de la population ; nous vous proposerons d'augmenter les subventions de 2,8 %.

Toujours dans les globalités de ce budget, il faut souligner la réserve supplémentaire de 400.000 € (200.000 € en fonctionnement et 200.000 € en investissement) ; ces crédits sont des dépenses imprévues.

Que sont des dépenses imprévues ?... la question m'a été posée au cours de la Commission. C'est une chaudière qui claque, c'est une toiture qui s'effondre ou encore un acte de cambriolage. Nous avons donc abondé des crédits pour faire face à ces éventuelles avaries qui pourraient se produire.

Les crédits pour dépenses imprévues, qui ne doivent être actionnés qu'en cas de situation exceptionnelle, viendront logiquement, au terme de cet exercice budgétaire, gonfler d'autant notre autofinancement. Cette réserve est loin d'être anodine puisqu'elle correspond à 2,5 % de nos recettes ordinaires du budget ce qui portera, en principe, notre autofinancement net à plus de 10 % des mêmes recettes.

Par cette technique prudentielle, nous nous privons en quelque sorte d'un affichage d'autofinancement plus sympathique mais nous ne sommes pas là que pour séduire, mais pour gérer les affaires financières de la Commune avec toute la réactivité et toute la dynamique que la situation requiert. Ces 400.000 € constituent donc une marge de manoeuvre supplémentaire non négligeable.

Ces quelques repères financiers témoignent du caractère vertueux de nos fondamentaux budgétaires et c'est bien l'essentiel.

Après avoir exposé à gros traits les grands équilibres de ce budget, je laisserai le soin à certains de mes collègues de vous présenter, par grandes masses, les crédits d'investissement et de vous exposer leur plan d'action un peu plus dans le détail.

Les dépenses d'équipement de ce budget atteignent plus de 5,6 M€ aujourd'hui dont vous avez la répartition entre

Les espaces publics	1.182.000 €
Les églises	586.000 €

Le sport	694.000 €
Les écoles	2.351.000 €
Les autres bâtiments	783.000 €

L'effort est non seulement réel, exemplaire mais, surtout, correspond à la nécessité d'une ville qui veut rayonner et grandir dans une métropole de plus d'un million d'habitants. Nous ne sommes pas là pour jouer les « petits bras » ni davantage pour « vider les caisses » mais plus simplement pour préparer la cité de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations qui suivront.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec autant de fierté que d'humilité, je vous ai présenté les grandes lignes de ce budget 2009. Il traduit avant tout un état d'esprit et de méthode. A l'agrégat comptable, nous préférons une présentation politique par action ou opération, ce que mes collègues vont à l'instant développer.

Bien plus que sincère et équilibré, ce budget est dynamique et évolutif par l'effet de la prochaine décision modificative, appelée couramment « budget supplémentaire » dont l'essentiel des ressources sera affecté à la diminution de l'emprunt soit environ 700.000 €. Nous aurons, dans les dix mois qui nous séparent du 31 décembre prochain, à travailler la matière financière au travers d'une programmation pour la période triennale à venir, du débat d'orientation budgétaire et du budget 2010. Il nous faudra donc, à peine ce budget validé, nous remettre au travail sans tarder.

Ce budget, mes chers collègues, c'est votre budget. Il n'a rien d'exclusif, tout au contraire. A nous de le mettre en mouvement, de le mettre en perspective, en fonction des actions programmées ou qui s'ajouteront en cours d'année. Ce budget doit vivre et s'adapter en fonction des circonstances qui se présenteront à nous dans les mois qui viennent ; il devra aussi faire écho à notre inventivité et celle de nos collaborateurs. Le budget ne saurait être un carcan administratif et financier à l'intérieur duquel vous auriez à vous débattre pour mettre en oeuvre vos politiques. Il est construit avec toute la souplesse requise pour nous permettre d'avancer avec efficacité et exigence.

Un dernier mot pour saluer le travail de M. François SCHOCKAERT, Directeur général de la Direction des ressources et des moyens, et de toute son équipe des services financiers ;
M. Bruno DUBOIS, Directeur général des services ;

L'ensemble des Directeurs, chefs de service ou collaborateurs, qui ont été associés dans ce parcours budgétaire à ce travail collectif, sans omettre l'action politique de mes collègues élus qui ont préparé, à travers ce budget, les choix pour l'avenir de notre Commune.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT. Vous avez l'art de rendre agréables des techniques et des approches parfois ardues. Je voudrais associer à vos remerciements celles qui ont permis d'avoir un visuel sympathique, Françoise VOYER, Valérie SCHROYERS et Valérie LOSFELD.

Je passe la parole à Rodrigue DESMET pour le développement de ces actions.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme les années précédentes et encore avec une volonté très forte, nos dépenses d'investissement seront basées principalement sur les rénovations et la reconquête de notre patrimoine afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et conforter nos bâtiments avec, dans la suite des autorisations de programme :

- ✓ la restructuration des écoles Brel-Picasso pour 1,841 M€
- ✓ la rénovation de l'église Saint-Roch pour 586.000 €
- ✓ l'aménagement de la rue Henri-Barbusse qui accompagne LMCU dans la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux pour 104.000 €
- ✓ ainsi que des travaux dans les infrastructures sportives dont la réfection de la toiture et la rénovation extérieure et intérieure de la piscine municipale pour 340.000 €, l'aménagement au stade Joël-Bats mais aussi au terrain bicross d'une main courante et des vestiaires pour 53.000 €, l'aménagement de la salle Blériot, club house et parking pour 44.000 €.

Des travaux seront également réalisés dans nos écoles pour un montant de 470.000 € dont je laisserai à Monsieur VARLET le soin de vous en donner le détail.

D'autres travaux d'aménagement sont prévus : 583.000 € avec l'accessibilité de la mairie annexe (100.000 €), la rénovation des menuiseries au Centre Vansteenckiste (85.000 €), la rénovation de l'éclairage public (80.000 €) qui prend en compte l'étude qui a été faite l'année dernière sur l'éclairage de la rue de Lille et aussi d'autres points qui sont déficients actuellement.

L'économie d'énergie avec le remplacement de deux chaudières à l'école Marie-Curie et la PMI du Centre ; un gros entretien au niveau de la Maison des associations avec la toiture et les plates-formes pour 25.000 €,

Ces investissements ambitieux et surtout nécessaires demandent le travail de l'ensemble de nos collaborateurs de mairie qui, je le sais, auront à coeur de mener à bien l'ensemble de ces travaux et projets. Je les remercie pour leur travail de tous les jours.

Merci, Monsieur le Maire, et je vous demande de bien vouloir accompagner ces investissements pour que notre Commune vive, que ce soient nos petits Roncquois, mais aussi les membres des associations sportives et les gens qui sont dans les bâtiments tous les jours.

M. LE MAIRE –

Pour ne rien vous cacher, j'observe que M. DESMET a un problème de prononciation sur Vansteenkiste. Ce soir, il a été remarquable et je voudrais le féliciter.

M. DESMET –

Je me suis entraîné !

M. LE MAIRE –

Je veux bien vous croire.

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Conformément à la loi de février 2005, la commune de Roncq a mis en place depuis le 2 décembre 2008 la Commission communale d'accessibilité qui a pour but de favoriser l'intégration du handicap dans la commune ; elle est composée de membres d'associations, de représentants du secteur économique, de bailleurs sociaux et d'élus.

Un diagnostic va être mis en place en intercommunalité avec le Syndicat Lys Nord Métropole afin de faire un état des lieux des bâtiments mais aussi des aménagements urbains. D'ores et déjà, il y a prise en compte par les services municipaux lors des travaux effectués et pour les nouvelles conceptions : Brel-Picasso que nous sommes allés voir cet après-midi avec la Commission sécurité et la Commission d'accessibilité. Cet élément a tellement été pris en compte que l'on devance parfois même la demande qui sera officielle d'ici quelques années ; c'est un budget qui n'est pas anodin mais il faut penser à tout le monde, sous toutes les formes,

que ce soit les parents qui viennent accompagner les enfants mais aussi les enfants eux-mêmes qui pourraient être atteints de handicap, quel qu'il soit.

Actuellement, un recensement est fait avec les bailleurs sociaux afin de dresser un état des lieux sur les logements existants et sur les besoins éventuels concernant notre habitat dans les futurs projets ; on le verra avec Mme CASTELEIN et M. PETILLON ; il y aura donc prise en compte suite à ce recensement.

Des aménagements sont également prévus avec les Services techniques :

- un monte-personnes sera installé d'ici peu au niveau de la mairie annexe et permettra à tous les publics de se rendre aussi bien à l'Etat civil qu'au niveau des régies. Je crois qu'il s'agira là déjà d'un bel avancement.

Je voudrais, moi aussi, féliciter les techniciens municipaux pour le partenariat que nous avons car cette prise en compte est toujours présente. Je remercie notamment M. Philippe KROP et M. DUMONT qui, franchement, essaient d'envisager tous les cas potentiels. Je remercie également mes collaborateurs, M. PETILLON et M. DESMET, sans qui ce partenariat ne serait pas possible.

Merci, Monsieur le Maire, de votre confiance.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame VANDEWIELE.

Monsieur BEAUVENTRE, vous avez la parole.

M. BEAUVENTRE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais simplement répéter ce que vient de dire Mme VANDEWIELE ; vous nous donnez votre confiance pour entreprendre des actions prioritaires pour notre population, en particulier pour la petite enfance et la famille.

Ce sera donc pour le CCAS un budget à la fois offensif et combatif qui va nous permettre de commencer à mettre en place, cette année encore, plus de moyens en direction de l'enfance et de la famille sans oublier, bien sûr, les seniors.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, nous allons aussi orienter des fonds vers le Service des familles qui doit évoluer dans les mois qui viennent.

Dans le cadre de la revalorisation du Blanc-Four, nous allons procéder prochainement à la mise en place d'un RAM – Relais d'Assistantes Maternelles, outil qui va nous permettre entre autres de prendre en considération le besoin d'accueil des enfants, diffuser l'information aux familles et permettre aux assistantes maternelles de se rencontrer et d'échanger entre elles.

Nous travaillons également sur la possibilité de faire évoluer nos structures d'accueil de la petite enfance, à la fois sur le Centre-Bourg et sur le Blanc-Four.

Nous travaillons en partenariat avec Peggy LAMBLIN du groupe « Roncq avec vous » qui avait proposé la mise en place d'une maison que l'on appellera pour l'instant la Maison de la famille puisque nous envisageons la possibilité de créer un type de maison telle que Maison Dolto, Maison verte... le nom sera déterminé lorsque notre travail aura abouti.

Mesdames, Messieurs, c'est pour nous une année charnière pour tout ce qui a trait au social, pour notre politique familiale qui trouvera une place prépondérante dans les années à venir. Ce sont donc de nouveaux projets que nous construirons à partir du socle, de tout ce qui a été entrepris au cours des années antérieures ; merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUVENTRE.

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous rappeliez fort justement, Monsieur le Maire, que nous sommes dans un contexte de crise –c'est vrai– et malgré ce contexte de crise, en 2009 nous avons un budget global ambitieux et, de mon côté, je dirai simplement qu'en ce qui concerne le budget consacré aux écoles nous poursuivrons les efforts entrepris depuis plusieurs années par le Maire, Vincent LEDOUX, et son équipe majoritaire.

L'éducation demeure la priorité des priorités, et je me plais à le répéter, pour notre équipe municipale et, pour s'en persuader, il suffit d'observer les sommes importantes inscrites au budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

Rodrigue DESMET l'a indiqué et je rappelle à mon tour la fin des travaux de construction de l'école Picasso et de requalification de l'école Jacques-Brel pour un montant pour 2009 de 1,841 M€ qu'il faut, bien entendu, ajouter à ceux déjà dépensés au cours des années précédentes pour arriver à un total non négligeable de 4,5 M€ pour ce chantier que l'on pourrait

qualifier de « chantier de la mandature ». Voilà pour les Chats-Huants et je vais essayer de faire le tour des quartiers successivement.

D'autres travaux de rénovation et d'embellissement sont prévus dans les autres écoles, dans les autres groupes scolaires.

Au Blanc-Four, comme déjà évoqué, poursuite des travaux de requalification de l'école Jean-Jaurès après rattachement de l'école Jules-Vallès. Nous prévoyons cette année la toiture pour un bâtiment de deux classes, le réaménagement des sanitaires, la transformation d'une partie de la cantine en une salle de classe, un bureau de direction et une salle des professeurs. Ces travaux sont évalués à 300.000 € auxquels il faut ajouter, à l'école Marie-Curie, le remplacement d'une chaudière pour un montant de 30.000 €.

Au Centre, nous avons prévu la réfection et le dessin remodifié de la cour de l'école Kergomard pour un somme de 50.000 € et la rénovation des peintures extérieures et autres petits travaux à l'école Pergaud pour 60.000 €.

Enfin au Lierre, la rénovation et la réfection des menuiseries et peintures extérieures ainsi que le remplacement du revêtement de sol dans la salle de motricité de l'école Triolet pour un total de 60.000 €.

Ce sont donc plus de 500.000 € qui seront consacrés cette année aux travaux dans les écoles.

Bien entendu, nous poursuivrons et amplifierons même nos efforts pour tout ce qui touche au fonctionnement et aux frais de fonctionnement de nos écoles. Sont donc inscrites au budget les sommes nécessaires à l'organisation entre autres des classes transplantées, classes de neige, classe de nature et les sorties maternelles.

Une subvention de 250.000 € (notre collègue Patrick le rappelait) est également prévue pour la Caisse des écoles à laquelle nous souhaitons redonner force et vigueur ; Monsieur le Maire a insisté sur ce point également. Cela nous permettra de poursuivre les actions engagées depuis septembre dernier, qui sont évaluées de manière très positive par l'Education nationale ; je veux parler des projets en Arts plastiques avec l'intervention d'une plasticienne professionnelle, Mme Judith DEBRUYNE, et de l'enseignement précoce de l'anglais dans les classes maternelles et en cours préparatoire. Nous accompagnerons également les projets inscrits dans le futur plan quinquennal d'éducation au développement durable dont nous menons une étude en collaboration étroite avec l'Inspection départementale et des conseillères

pédagogiques en particulier ; Isabelle MARIAGE en parlera, étant bien entendu le maître d'œuvre de ce projet.

Enfin, et Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure, nous avons une convention signée avec les écoles privées de la Ville. Sont donc également prévues au budget les sommes qui seront versées aux organismes de gestion de ces deux écoles privées de Roncq dans le cadre du forfait communal ; c'est une somme de 383.000 € qui est inscrite pour faire face à toutes éventualités. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Chaque Adjoint donne ses priorités. En ce qui me concerne, vous m'avez également donné ma feuille de route, Monsieur le Maire. Et cette feuille de route –ce n'est pas un secret– c'est le Blanc-Four. De plus, j'y suis particulièrement attaché puisque j'y vis depuis 62 ans et c'est un quartier que j'ai la prétention de bien connaître.

Dans le cadre du budget, nous avons consacré 470.000 € au Blanc-Four mais pour quoi faire ?

Une première nouvelle que nous avons eue ces jours derniers est une heureuse nouvelle : la Communauté Urbaine de Lille a enfin inscrit l'appel d'offres concernant la construction d'un parking. Aujourd'hui, le puzzle commence à se mettre en place et on peut voir ce qu'il va donner.

Pour ce parking de 70 places, il nous faudra accompagner l'action communautaire et des prestations seront assurées par la Commune, telles que les plantations (arbres de haute tige) ou l'éclairage public. Nous traiterons particulièrement son entrée pour le rendre attractif et pour signaler qu'au bout de ce parking il y a des activités : le bâtiment Kok est en cours de restauration, pour le rez-de-chaussée nous sommes en pourparlers avec des investisseurs de même que sur une partie de bâtiment (indiquée en orange).

Sur ces 470.000 €, nous aurons aussi à réfléchir à l'aménagement du parc, que j'indique sur la projection, que je qualifie de « parc à la parisienne » que nous souhaitons fermer le soir, pour mieux maîtriser sa fréquentation. Il y aura également des clôtures au pourtour des propriétés ; sur le foncier du parc dont il faudra acquérir les terrains et sur la partie avant de la rue de Lille

où il y aura peut-être une maîtrise foncière à exercer sur des terrains qui, aujourd'hui, sont en gestation.

Sur ce projet de requalification du Blanc-Four, des programmes immobiliers arrivent à terme après avoir un peu traîné : les programmes Marignan et CMH et, très prochainement, les programmes sur la rue du Moulin et sur la rue de Tourcoing.

Il nous faut organiser tout cela ; il faut trouver le ciment pour faire coller l'ensemble de ces espaces et, dans le cadre des contrats de territoire évoqués tout à l'heure, nous aurons l'occasion de solliciter la Communauté Urbaine pour les espaces publics qui seront aménagés, un peu à l'instar de ce qui a été fait dans le centre ville.

On peut dire que ce dossier devient la priorité du mandat et c'est bien ce à quoi nous nous attachons.

De même, sont prévus les crédits nécessaires à la mission d'un paysagiste sur la requalification de l'ensemble de ces espaces ainsi que sur le devenir de l'espace central Vallès (salle polyvalente ou autre). Une réflexion sera également à mener sur ce sujet.

L'un des autres axes de la campagne des municipales a été la Boucle des deux clochers à laquelle un crédit de 200.000 € sera consacré : ce circuit fréquentera d'autres territoires, en partant de l'espace Leurent et en se divisant en fait en deux boucles : l'une ira vers le nord et l'autre vers le sud de la Commune. Bien sûr, ces deux boucles vont passer par les deux clochers et seront ponctuées sur l'ensemble de l'itinéraire de points d'arrêt, de tables d'orientation, de tables thématiques pour expliquer l'histoire de notre Commune. Il n'est pas exclu d'y retrouver des œuvres d'art.

En fait, cette boucle des deux clochers, qui fera près de 10 km, aura un rôle de trois types : un parcours sportif, un parcours historique/touristique et un parcours culturel.

Cette Boucle des deux clochers, sur la partie sud, va fréquenter encore une fois le quartier du Blanc-Four, toujours l'objet de priorité, et sur ce parc rural, au pourtour du cimetière, les terrains qui sont déjà aujourd'hui propriété de la Ville. Nous allons détruire des vieux garages pour y réaliser un petit parking d'appoint ; des arbres à l'entrée du cimetière ont déjà été abattus. Ce parc aura la particularité d'être rural, donc d'être un parc très libre dans sa conception, un peu à l'image de celui du Parc-Leurent, en contrepoint des parcs centraux qui sont aménagés soit à la française, soit à l'anglaise. Il nous faudra aussi respecter, dans sa conception, la finalité de ce

parc qui sera, à terme, l'extension de notre cimetière afin de mettre les deux thématiques en synergie.

Nous poursuivons également la réflexion avec le Conseil général et la Région, en collaboration avec Isabelle MARIAGE ; nous sommes inscrits dans un programme d'aménagement d'un corridor biologique et nous avons toujours des contacts à ce sujet. En outre, je pense que nous sommes relativement peu nombreux sur ce projet, pour essayer de décrocher quelque chose.

Dernier point concernant l'opération « Rénovation des façades ». Vous savez que, sous le précédent mandat, une aide a été apportée aux habitants qui restructuraient leur habitation. Nous souhaitons développer encore davantage cette aide ; une commission a été créée pour poursuivre la réflexion, qui s'est réunie six ou sept fois. Aujourd'hui, nous sommes à même de pouvoir vous présenter, sans doute à l'un des prochains conseils, une délibération qui ira vers un travail en profondeur, et peut-être plus particulièrement sur le quartier du Lierre, sur la rénovation et l'aide que nous pourrions y apporter.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

La parole est à Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que j'ai déjà pu l'évoquer avec vous, la délégation du développement durable est fondamentalement transversale et concerne tous les services de la mairie, toutes les délégations de mes collègues ici présents. Cette transversalité est d'ailleurs un gage de réussite puisque chacun peut s'approprier des projets, des initiatives ; c'est la démocratie participative, qui est d'ailleurs chère à Monsieur TELLIER.

Ce n'est donc pas un domaine de compétence qui est réservé mais c'est vraiment l'affaire de tous.

C'est pour cette raison mais aussi pour des raisons de comptabilité publique que les fonds dédiés sont aujourd'hui répartis entre les services et que nous n'avons pas, dans ce budget, de ligne spécifique Développement durable. Pour autant, je tiens à mentionner ici quelques-unes des actions qui seront entreprises durant cette année 2009 et qui concernent notamment les espaces verts, les économies d'énergie, l'aide aux particuliers, les achats collectifs, l'animation pédagogique et la communication.

Pour les espaces verts, nous nous attacherons à mener une politique de gestion différenciée, en tout cas en partie, sur les parcs et dans tous les espaces naturels de la Ville. Egalement, comme l'a mentionné M. PETILLON, dans le cadre de la Boucle des deux clochers, nous mènerons une opération de défrichage doux avec des animaux qui vont pâturer ; je vous invite d'ailleurs le 26 février, pendant les vacances scolaires, à participer à la transhumance qui aura lieu pour aller chercher 13 poneys Shetland (mini poneys) à l'aide des enfants des CLSH roncquois et bousbecquois, les faire pâturer sur les deux hectares du site, face à l'ancienne gare et commencer ainsi à défricher avant les pousses du printemps. C'est donc une opération qui se déroulera sur la journée et je pense qu'il s'agit vraiment d'une belle opération.

Toujours pour les espaces verts, des achats de plantes vivaces et miélicifères ?

Pourquoi miélicifères ?

Parce que nous planterons cette année, à certains endroits de la Commune, six ruches avec l'UNAF, dans le cadre d'une convention que nous serons à même de vous proposer vraisemblablement au prochain Conseil. Cette association promeut l'abeille sentinelle ; cette implantation se fera également avec l'aide de la Ferme aux abeilles.

Concernant les économies d'énergie, nous souhaitons vraiment instaurer une exemplarité par des remplacements de chaudières à l'école Marie-Curie ou à la PMI du Centre. Mais la répétition marquant la notion, je crois que cela a déjà été dit à plusieurs reprises.

Quant à l'éclairage public, il faut savoir que les Services techniques étudient systématiquement la pose de lampes à faible consommation. Nous avons d'ailleurs réalisé un essai sur la rue Marcel-Pagnol avec l'implantation de 7 mâts à LED (lampes à économies d'énergie) qui consomment 40 % d'énergie en moins par rapport à des mâts classiques.

Toujours dans ce domaine, je pense à une veille sur des projets comme celui de Valorparc situé au nord de Roncq. Nous veillerons à ce qu'il entre vraiment dans cette thématique du développement durable et à ce qu'il exploite au maximum l'énergie émanant du Centre de valorisation énergétique d'Halluin.

Dans l'aide aux particuliers, avec Michel PETILLON au sein de la Commission rénovation de façades qu'il préside, nous avons instauré une subvention ou un achat, en tout cas, pour la végétalisation des façades pour générer une plus belle qualité de vie et, tant au niveau architectural que végétal, un bel impact sur la Commune pour tous les Roncquois.

Une subvention sera instaurée sur la récupération d'eau de pluie notamment.

Dans les achats collectifs, je vais citer trois exemples rapidement sachant qu'ils sont multiples :

- l'achat de produits d'entretien écologiques pour l'entretien des bâtiments municipaux ;
- l'achat de papier à la communication ou l'impression de documents avec des encres végétales (c'est le cas du dernier numéro du journal « EnVie de Roncq ») ;
- l'implantation du bio dans les cantines.

Dans le cadre de l'animation autour du développement durable, notamment au niveau des scolaires avec une labellisation éco-école... mais nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici la rentrée 2009 puisque le projet sera mis en place sur l'année scolaire 2009-2010.

A l'attention de tous les Ronquois, je rappelle que la Semaine du développement durable se déroulera du 1^{er} au 7 avril.

Il y a vraiment une dimension forte dans l'animation autour du développement durable ainsi que dans la communication à travers l'EnVie de Roncq et, systématiquement, des pages dédiées au développement durable et sur le site Internet de la Ville.

Vous constatez que tous ces projets sont transversaux mais nous sommes prêts, en fin d'exercice, à nous livrer à une comptabilité analytique si tant est qu'il faille absolument chiffrer la totalité des actions puisque le développement durable est aussi de générer des économies par des pratiques durables et de bon sens.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame MARIAGE, en sachant que l'environnement n'est pas seul concerné par le développement durable mais vous l'avez bien précisé et répété.

Je tiens aussi à rendre grâce au groupe de M. TELLIER pour un certain nombre de propositions très constructives sur lesquelles nous avons échangé pendant cette période budgétaire, notamment à propos de la Maison verte (M. BEAUVENTRE l'a évoquée) mais aussi des abeilles et de la récupération d'eau de pluie puisque telle était la préoccupation du groupe « Roncq avec vous » et nous pouvons en quelque sorte « faire notre miel » de manière commune.

Merci, mes chers collègues.

J'ouvre le débat après cette présentation qui a été un peu longue et je m'en excuse ; elle le méritait toutefois parce que chacun est plein d'enthousiasme à présenter ses projets. Ce n'est

pas exhaustif car tout le monde n'a pas pris la parole mais j'ouvre maintenant le débat pour quelques minutes intenses.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le maire.

Effectivement, cette présentation a été une déclinaison de projets de toutes natures dont certains sont souhaitables, d'autres utiles et d'autres encore indispensables. Peut-être y a-t-il des choix à faire ?

Je vous ai écouté tout à l'heure ; vous nous avez fait un beau discours de politique générale. J'ai été sous le charme, pendu à vos lèvres. J'ai beaucoup écouté, je buvais vos paroles ainsi que celles de M. BOSSUT et de tous les autres. Il s'agissait toutefois de grandes considérations assez générales. Ce fut un beau discours de politique générale, digne d'un cours de science politique.

Pour revenir vraiment sur le budget et c'est bien cela l'important, je m'aperçois quand même qu'en cumulant les frais de personnel, les charges à caractère général et toutes les autres charges de gestion, si on n'avait pas eu cette « pochette surprise » du remboursement anticipé du Fonds de compensation de la TVA de 1 M€, on était un peu tangent car toutes les dépenses, que je viens de citer, absorbaient à peu près 90 à 92 % de nos recettes. Je dis que, cette année, on est « ric et rac » ; cela passe mais je pense que pour l'année prochaine on a du souci à se faire.

Je le répète et j'insiste : Monsieur le Maire, si vous continuez à prévoir un niveau d'investissement pour de nouveaux équipements de l'ordre de 3 à 4 M€ par an, inéluctablement vous allez devoir augmenter la pression fiscale... c'est sûr, on ne va pas y couper.

Je fais bien la différence entre le souhaitable, l'utile et l'indispensable.

Il y a une espèce de hiérarchie qu'il faut, à mon avis, respecter.

Des points sont évidemment intéressants dans le projet. Il n'est pas question de le contester. Je ne vais pas en reprendre la liste car le public risquerait de se lasser ainsi que nous-mêmes.

Néanmoins, un élément me semble indispensable mais on n'en parle jamais ; cela ne vous intéresse peut-être pas, je ne peux répondre à votre place, Monsieur le Maire, mais vous le ferez peut-être : qu'on le veuille ou non et pour parler clairement, il manque quand même à

Roncq une salle des fêtes digne de ce nom. Parmi les communes qui nous entourent, il n'y a pas une ville qui n'a pas sa salle des fêtes : salle Malraux, salle du Manège et autres... Il nous manque donc une salle des fêtes et je pense qu'il faut absolument, dans le budget 2010 car cette année il est trop tard, tout est bouclé, que nous pensions à construire une salle des fêtes et pas seulement ; il faut aussi que nous pensions à augmenter nos capacités sportives parce que cela devient un peu tangent. Personnellement, je pratique le ping-pong ; nous devons arriver un peu plus tard parce qu'il faut laisser la place aux scolaires et c'est normal, nous sommes tout à fait d'accord.

Avec les nouvelles écoles sur Roncq, Saint-Thomas, avec les nouvelles populations qui vont arriver, il faut non seulement les accepter mais également prévoir des équipements pour leur donner des possibilités d'épanouissement, dont le sport.

En outre, le fait de n'avoir pas de salle des fêtes génère des inconvénients, que vous connaissez mais que je vais rappeler : on occupe nos églises pour du culturel alors que, par définition, elles sont prioritairement réservées au culturel même si on peut, de temps en temps, y organiser un concert avec les magnifiques résonances sous voûte. Rien à dire sur le sujet, il faut le faire, mais j'ai l'impression que l'on est en train de pousser la logique un peu trop loin et, sans faire de provocation, il semblerait que le culturel aurait une tendance insidieuse à absorber le culturel. Qu'il y en ait un peu, mais point trop n'en faut.

De plus, des manifestations culturelles se déroulent dans des équipements sportifs. De la même façon, cela gêne la pratique du sport.

Je répète qu'il faut une halle culturelle (dont on va déterminer la jauge), et qu'il faut renforcer nos équipements sportifs. Voilà ce que je voulais absolument dire.

Une autre remarque, Monsieur le Maire. J'ai remarqué que vous ne parliez plus de ce parc du 21^{ème} siècle et je m'en réjouis. Je constate aussi que vous avez réduit la voilure au niveau des Arts plastiques pour devenir une Maison folie, la bien nommée.

Cela me renforce dans l'idée qu'il ne faut pas forcément une école des arts plastiques, Monsieur le Maire, dans la mesure où il est préférable que nous emmenions nos enfants visiter les musées ; il en existe de très beaux en métropole.

Ma petite-fille de 5 ans est allée visiter le musée « la Piscine » et je l'ai questionnée sur ce qu'elle avait vu. Elle m'a répondu avoir vu des statues et même une statue avec son z..i. Je me suis dit que l'on joint l'utile à l'agréable et que l'on fait de l'éducation culturelle et sexuelle en même temps. Pour des petits-enfants, il faut en passer par-là aussi.

Il faut donc emmener nos enfants dans les musées, dans le cadre de classes de découverte, et il n'est pas nécessaire que Roncq ait une Maison des arts plastiques qui risque de coûter très cher en frais de fonctionnement et d'équipement.

Pour terminer, le Président de la République a fait une annonce tout à fait intéressante, qui me conforte dans l'idée que nos enfants doivent visiter les musées le plus souvent possible, dans la mesure où leur entrée serait gratuite pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Cela va encore alléger notre facture car la Ville n'aura plus qu'à payer le transport.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Maire, et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, je voudrais simplement répondre sur votre remarque à propos des musées pour les jeunes de 18 à 25 ans ; j'irai peut-être contre le Président de la République qui a été un peu hâtif en la matière car un grand nombre d'études démontrent aujourd'hui que la gratuité, pour les 18/25 ans, n'engendre pas forcément une plus grande fréquentation des musées et que, pour les deux tiers d'entre eux, ce sont déjà les mêmes publics qui les fréquentent déjà quand ils paient. Ceci dit, la gratuité a des limites mais nous n'allons pas engager un débat sur la gratuité d'accès aux équipements culturels ce soir.

J'observe que vous faites un certain nombre de propositions qui vont dans le sens de l'alourdissement des investissements et qui, forcément, risquent de mettre en péril notre budget. Vous le savez bien ; il faut donc faire très attention.

De notre côté, nous avons plutôt pour optique de revisiter l'ensemble des actions pour lesquelles nous avons été élus. Peut-être vais-je vous décevoir mais nous allons, ensemble, poursuivre le programme d'actions dans la foulée de 2001 et je constate au même niveau, qu'entre 2001 et 2007 il ne nous a pas, pour autant, fait dérapier dans les indicateurs financiers principaux et qu'il ne nous a pas obligés à lever un impôt supplémentaire.

Je continue à vous le dire, Monsieur PLOUVIER : nous pouvons être vertueux tout en étant ambitieux.

Mais c'est votre droit et je le revendique avec force : votre droit est bien d'émettre des avis, de critiquer.

A propos de la salle des fêtes, je suis bien placé pour en parler ; je travaille depuis 13 ans sur ce projet et depuis 13 ans les choses ont évolué.

Je ne vous vois pas beaucoup dans les concerts que nous organisons, ou à la lecture gourmande. Je peux ajouter qu'il faut savoir faire de la culture dans les locaux qui sont les nôtres ; cela fait partie aussi du développement durable.

Faire une salle des fêtes qui ait une grande voilure, c'est risquer de la laisser totalement inoccupée pendant un grand laps de temps. Or, aujourd'hui, dans cette optique du développement durable dont nous prenons de plus en plus conscience, nous essayons d'optimiser l'utilisation de nos salles. Vous n'avez pas cité la salle Catry ; or c'est une belle salle de spectacles de proximité qui permet, dans la jauge qui est la nôtre aujourd'hui, d'y organiser un certain nombre de représentations intéressantes tout comme, ici même, aux Ecuries où nous avons pu assister à quelques pièces de théâtre tout à fait intéressantes et produites dans de bonnes conditions.

Je voudrais encore vous dire et c'est bien ce qui nous sépare profondément : aujourd'hui, nous ne devons plus voir ni la culture, ni le sport (ce sera un effort colossal et j'entends bien que les consciences doivent encore évoluer) tout comme le culte d'ailleurs, au niveau communal.

Nous aurons besoin de faire des clubs intercommunaux.

Nous aurons besoin de créer des équipements intercommunaux.

Je cite toujours le même exemple : un professeur de cor pour 3 élèves à Roncq et un professeur de cor pour 2 élèves à Tourcoing... c'est tout à fait incongru. Il nous faut créer des passerelles, des intelligences sur un certain nombre de services de manière à mutualiser.

Personnellement, le fait qu'un élève de cor puisse aller prendre sa leçon à Tourcoing ne me chavire pas, ou qu'un élève de percussion puisse venir à Roncq.

De la même manière lorsque nous sommes sur des jauges importantes, pourquoi ne pas aller au Manège à Halluin ou à la salle des fêtes de Linselles ?

C'est bien l'intercommunalité vécue sans aucune frontière !

Je le répète : arrêtons de comparer les villes entre elles. Il y a un certain nombre de services plus ou moins performants, nous avons d'autres richesses. Je peux assurer que lorsque les gens viennent aux Ecuries, ils n'ont que des louanges par rapport à l'accueil et l'écrin que constitue ce lieu comme salle d'exposition. Et malgré son étroitesse, Monsieur PLOUVIER, je vous informe que, tout prochainement, nous y accueillerons une exposition d'ampleur internationale, celle de Peter KLASSEN. Je félicite d'ailleurs Pascal OLEKSIK qui l'a permis et j'espère que votre petite-fille pourra y venir et bénéficier de cette leçon d'art.

Voyez que l'on peut aussi être dans le concert des grands tout en ayant des lieux qui sont dimensionnés à la ville.

Bien évidemment, vous avez le droit de penser comme vous l'avez exprimé et c'est bien normal.

A propos des églises, il ne faut pas non plus exagérer, Monsieur PLOUVIER.

Depuis sa réouverture, la seule manifestation à s'y être déroulée est celle de son inauguration, qui a donc autant bénéficié aux gens qui vont à la messe qu'à ceux qui n'y vont pas. Un seul concert y est prévu, dans le cadre de « l'Europe XXL » ; il s'agit d'un concert d'orgue et de l'Ensemble vocal de l'école de musique sur une œuvre de Jean-Sébastien BACH puisque nous célébrerons le 325^{ème} anniversaire de sa naissance.

Nous allons recevoir le groupe de grégoriens estoniens ; il me semblait normal de recevoir cet outil culturel à l'église Saint-Piat qui est aujourd'hui un écrin.

M. PLOUVIER –

Bravo.

M. LE MAIRE –

Voyez qu'il ne faut pas opposer cultuel et culturel ; les deux notions peuvent s'entendre dans une parfaite complémentarité. Je le redis avec force mais sans doute l'avez-vous entendu dans mon discours devant Monseigneur l'Evêque : il y a nécessité d'un partage du lieu parce que cette église est le lieu de tous, chrétiens ou non chrétiens, et je le réaffirme avec force ; donc hors de question d'opposer une communauté à une autre, et je tiendrais les mêmes propos si nous étions dans un temple ou dans une autre structure religieuse.

On n'abuse donc pas de ce lieu qu'est l'église mais il se trouve que, très souvent, les concerts qui y trouvent écrin, s'y déroulent parce qu'il y a continuité naturelle et réalité objective à ce que nous déroulions une programmation culturelle.

Enfin, à propos de la maison folie, elle est tout à fait nécessaire. Là aussi, voyez-vous, Monsieur PLOUVIER, nous allons faire partie d'un réseau métropolitain et c'est très important : l'Hospice d'Havré à Tourcoing et un certain nombre de maisons folie à Roubaix et Lille mais il n'en existe pas aujourd'hui sur la Vallée de la Lys ; nous serons tête de pont en matière de maison folie et nous bénéficierons de la programmation.

Tout prochainement, je recevrai Catherine CULLEN, Adjointe à la culture, qui est un peu à la tête de cette labellisation « Maison folie », pour en discuter. Je peux vous assurer qu'elle se

réjouit que Roncq rejoigne ce réseau, tout à fait pertinent et intéressant et qui permettra d'ouvrir une offre culturelle très diversifiée à nos populations et, pour le compte, de proximité.

Je passe la parole à Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Au vu du budget, je ne peux que me réjouir de l'effort dans la continuité, notamment pour les grands travaux ; en période de crise, c'est effectivement un élément important. Mais, il y a un « mais » je crois que notre responsabilité, en tant que municipalité, c'est de penser à cette crise qui va laisser un certain nombre de personnes sur le bord de la route. On sait qu'au cours des deux derniers mois, la Vallée de la Lys a vu son taux de chômage progresser de 10 % : on sait très bien que cette crise sociale n'en est qu'à ses débuts. Je trouve dommage qu'une ligne budgétaire n'ait pas été dédiée à l'aide et au secours parce que je suis persuadée que, dans les mois à venir, nous aurons de gros soucis liés au chômage.

Je pense que vous savez qu'il y a des travailleurs pauvres.

Je pense que vous savez aussi qu'il y a un bon nombre de personnes en situation précaire.

Et nous risquons d'être confrontés à ce problème.

C'est l'un de mes regrets, que ce budget ne comporte pas une ligne d'urgence.

M. LE MAIRE -

Vous n'en aurez pas du tout et je vais lever toute ambiguïté en la matière parce que nous partageons complètement ce sentiment. Comme je l'ai dit dans mon discours d'introduction, il faut absolument faire en sorte d'accompagner au mieux ; je ne peux donc pas vous laisser dire qu'aucune ligne budgétaire n'y est dédiée puisque le CCAS est actif en la matière. Et si vous avez des propositions à faire, je vous invite à rencontrer Jean-Louis BEAUVENTRE pour que nous soyons peut-être encore plus efficaces que nous ne le sommes actuellement.

En tous les cas, nous avons identifié une personne qui a déjà démarré son job, en lien avec toutes les instances, pour mettre en place une réunion mensuelle pour mobiliser tous les acteurs de terrain sur la problématique de l'emploi.

Il s'agit d'une personne ressource, ce qui veut dire que nous y mettrons de l'argent. Je l'ai dit avec force, nous n'hésiterons pas à accompagner les personnes qui se retrouveront malheureusement sur le bord du chemin.

Vraiment, vous pouvez me croire : nous serons extrêmement ambitieux en la matière.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Je voudrais revenir sur le CCAS car je constate que son budget est en stagnation.

J'ai également vu une baisse de 120.000 € du poste Famille alors que les subventions augmentent. C'est cette problématique qui me pose question.

M. LE MAIRE –

Le budget du CCAS n'est pas en stagnation puisqu'il était en excédent important depuis plusieurs années. Ne vous inquiétez pas ; nous avons les marges de manœuvre nécessaires et, si tel n'était pas le cas, le budget supplémentaire de toute manière permettrait d'apporter les correctifs nécessaires.

Vraiment, je vous apaise par rapport à ce sujet car il n'y a vraiment aucun souci pour aider les gens qui seront en difficultés.

Nous écoutons Monsieur BOSSUT puis Monsieur BEAUVENTRE.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le budget du CCAS, sachant qu'ensuite M. BEAUVENTRE interviendra sans doute à propos des actions, l'année dernière nous avons inscrit 330.000 € que nous reconduisons dans le budget 2009. Par ailleurs, compte tenu d'un excédent de 170.000 €, considérez que le compte d'exploitation du CCAS s'élève aujourd'hui à 500.000 €.

Selon les décisions qui seront prises par le conseil d'administration, le CCAS orientera sa politique en faveur du social ainsi que toutes les actions à initier en raison de la crise économique. Il n'y a donc pas diminution de budget mais bien augmentation et c'était volontaire.

M. BEAUVENTRE –

Je voudrais ajouter que pour l'action dont vous parlez, suite à une réunion d'information qui s'est tenue il y a une quinzaine de jours, une session d'information de 2 h 30 a été mise en place en présence de représentants EDF, des assistantes sociales et conseillères qui ont rencontré les familles les plus en difficultés pour leur montrer que l'on pouvait faire des économies d'énergie, par exemple en éteignant les appareils en veille ou la lumière en sortant d'une pièce. Ces familles n'avaient pas vraiment pris conscience qu'en groupant deux chaînes hi-fi ou plusieurs postes, on pouvait gagner un peu d'argent.

Une réunion est également prévue très prochainement pour les gens qui bouclent tout juste leur fin de mois, en leur apportant aide et conseils pour la gestion de leur budget.

Une autre réunion est encore prévue pour le développement durable, le tri des déchets, comment acheter mieux et autres problèmes.

Des actions se mettent en place au niveau du CCAS, qui touchent des familles en difficultés. La première réunion a été en quelque sorte un test : 7 à 8 familles y ont assisté et se sont proposées de répercuter autour d'elles l'intérêt de ce travail. A titre d'exemple, nous avons travaillé avec une association de Roncq qui a offert des lampes basse consommation pour leur démontrer leur intérêt. Comme le coût de ces lampes est assez élevé, EDF et les autres représentants associatifs ont conseillé aux gens d'en acheter chaque mois. Ainsi, les gens retiennent que des économies peuvent être faites d'une manière ou d'une autre ; c'est un gros travail qui sera fait.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Il y a aussi les lignes budgétaires qui sont allouées aux différents organismes d'insertion tels :

- la Mission locale qui a demandé une augmentation budgétaire pour laquelle on n'a eu aucun problème pour les 16-25 ans, qui servent notamment à la remise à l'emploi, au niveau santé, au niveau formation et sur l'illettrisme.
- La Maison de l'emploi qui a été mise en place en intercommunalité depuis peu et qui, actuellement, s'attaque plus au secteur de la reprise et de la création d'entreprises, notamment par le biais de M. DUCHATEAU et que nous subventionnons aussi.
- Le PLIE qui fait des formations à destination de personnes qui étaient déjà en perte de vue sociale, si je puis me permettre, comme plâtrier-plaquiste, qui favorise le territoire avec la Belgique : sur 15 postes, 10 seront destinés à des personnes ne parlant que français mais il y aura mise en place de l'apprentissage du néerlandais pour les personnes qui voudraient continuer à se former (5 places), l'aide à la personne ce qui touche notamment les femmes, les agents de sécurité, l'alphabétisation, la formation informatique de base.

On oublie souvent de dire qu'au niveau des travaux effectués, en général on a une clause spécifique pour les entreprises que nous sélectionnons, qui rentrent dans un cadre d'insertion

justement professionnel de la remise à l'emploi et c'est un partenariat qui fonctionne jusqu'à présent.

On a signé un marché pour les espaces verts avec l'entreprise d'insertion Canal, qui remet des gens sur le marché de l'emploi et qui priorise, même si ce n'est pas toujours équitable, les Roncquois sur les postes à pourvoir. C'est suivi par les Services techniques municipaux ; quelque part, ce sont des Roncquois qui rendent service à des Roncquois ; c'est aussi sociabiliser et être reconnu. Ce n'est pas une personne qui ne fait rien parce qu'elle l'a décidé mais parce qu'elle a besoin d'un petit coup de pouce. Il n'y a pas de honte à travailler et il est bon aussi de dire : *c'est bien, vous travaillez pour nous* et nous tenons à les en féliciter.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Monsieur PLOUVIER, à propos de l'excédent d'exploitation que vous avez évoqué, il ne faut pas faire du catastrophisme et tomber dans la sinistrose. A force de le répéter, vos propos ne sont plus crédibles.

A l'examen du compte administratif 2008, prévisionnel aujourd'hui, nous estimons l'épargne de gestion à environ 1,7 M€ ; aujourd'hui, nous avons inscrit 1,2 M€ et nous allons récupérer environ 700.000 € sur l'excédent 2008. Nous avoisinerons ainsi les 2 M€. C'est donc en augmentation.

Concernant le 1 M€ de récupération de TVA, les services préfectoraux nous en ont donné l'information le 9 ou le 10 février alors que le budget 2009 était bouclé avec une inscription d'emprunt à hauteur de 3,7 M€, ce qui finance l'investissement et n'a rien à voir dans le fonctionnement.

Tant mieux si aujourd'hui nous pouvons bénéficier de ce retour de TVA un an plus tôt ; c'est une bonne affaire pour la commune de Roncq puisque la TVA sera désormais remboursée chaque année, avec un an de décalage.

Ce sont les points que je souhaitais préciser et sur lesquels vous avez apporté des informations erronées et qui ne sont pas justifiées.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Dans votre présentation, vous avez expliqué votre budget et, en parallèle, vous avez présenté votre politique générale. C'est très bien pour raisonner mais j'exprimerai un regret : nous n'avons pas eu les mêmes informations en Commission. Nous raisonnons donc uniquement sur les chiffres du budget que sur l'ensemble, ce qui ne nous permet pas d'avoir forcément la même vision et donc le même choix lors du vote que nous ferons tout à l'heure.

Pour revenir au budget lui-même, nous constatons que le total du budget Investissement + Fonctionnement est en baisse ; on peut dire que l'on fait attention également à la crise et c'est un élément positif.

En examinant les investissements, ils ont baissé par rapport à l'année dernière et c'était un de nos souhaits. Là encore, c'est un élément positif.

Concernant les recettes, le Fonds de compensation de TVA est bienvenu cette année mais il ne faut pas oublier que l'on aura ce supplément uniquement cette année et les années suivantes on reviendra sur un rythme de montants plus faibles.

Vous avez recours à l'emprunt mais celui-ci est en nette diminution grâce à ce Fonds de compensation de l'Etat. Nous attendons également le résultat bénéficiaire (en langage de l'entreprise) qui viendra aussi réduire cet endettement, ce qui nous rassure.

Au niveau de la dette, Roncq se rapproche donc moins rapidement de la moyenne des villes de même strate, comme nous l'avons souligné l'année dernière. Cette tendance moins rapide nous rassure également un peu.

L'endettement correspond plus aux normes de notre groupe « Roncq avec vous », à savoir que nous souhaitons que les emprunts servent à des dépenses à long terme, comme les écoles. En regardant le budget, on est plutôt dans cette équivalence.

Nous restons toujours sceptiques quant à l'utilisation de certains travaux inscrits dans les investissements. Nous dénonçons souvent Saint-Roch ; ces investissements datent de l'année dernière. Il est donc un peu difficile de revenir sur le sujet. Par contre, nous n'aurions pas fait certains investissements (chapitre 6 – nouveaux investissements) :

- le parcours des deux clochers,
- le parc rural,
- la Maison folie

qui, pour nous, n'étaient pas prioritaires en ces temps de crise. Nous les aurions remplacés par des dépenses plus en relation avec la crise :

- Nous partions un peu plus sur le développement durable mais de manière plus concrète parce que *nous croyons ce que nous voyons* ; la notion de transversalité est un peu difficile à appréhender pour nous. Dans les lignes sur le développement durable, notamment dans les subventions complémentaires (comme nous l'avions proposé lors du DOB) dans des aides à l'économie d'énergie pour les particuliers ou encore accentuer la petite enfance dont l'implantation de la Maison verte. Mais il faut un certain temps pour que cela se mette en route.
- Concernant les recettes d'investissement, nous attirons votre attention sur l'utilisation des emprunts par le biais des taux variables. Certes ils sont extrêmement intéressants actuellement et on aurait bien tort de ne pas en profiter. Par contre, j'avais souligné, lors du DOB, qu'ils peuvent être utilisés sur du court ou moyen terme alors que, sur le long terme, ils peuvent avoir un effet pervers et nous coûter plus cher.

M. SCHOCKAERT m'a un peu rassuré parce qu'il existe une certaine sécurité, mais il ne faut pas rater le coche. Je demande donc de bien être vigilant dans cette gestion de l'emprunt.

- Les dépenses de fonctionnement continuent à croître. Tout à l'heure, vous nous aviez annoncé qu'elles augmentaient de 5 % sur ce nouveau mandat alors que dans le précédent, elles avaient augmenté de 33 % ; c'est ainsi que je l'ai compris.

Vous me direz que l'on gonfle certains budgets pour avoir un peu de souplesse, ce qui n'est pas forcément un mal en soi. Par contre, si l'on veut mener une vraie politique d'économie d'énergie, je pense préférable d'établir des budgets plus à la baisse pour forcer chaque service à faire attention à son budget.

- Au niveau des recettes, nous éprouvons une certaine crainte sur quelques points, peut-être pas en 2009 mais dans les années à venir comme M. PLOUVIER l'a souligné, certaines recettes seront peut-être amputées ; en octobre dernier, Monsieur le Maire a évoqué le risque de perdre de la DSU, ce qui pourrait être le cas d'autres contributions.

- Autre point – la perte éventuelle de la taxe professionnelle représente, si je ne me trompe pas, 20 % de notre recette indirectement.

Dans le pire des cas, pas de compensation de l'Etat et 20 % de recettes en moins.

Au mieux, on conserve une compensation mais, au regard de l'activité économique, il peut y avoir risque de baisse de cette recette.

- Au niveau du produit des trois taxes, le raisonnement est le même puisque la taxe d'habitation est en partie calculée sur les revenus de la population. Si une partie des habitants a des revenus en baisse, cela devrait se traduire indirectement par une baisse du produit de la taxe d'habitation.

Par contre, nous avons relevé une augmentation des produits du Service des Domaines ; j'ose espérer que cet accroissement est dû au volume d'activités plutôt qu'à une augmentation tarifaire qui serait malvenue en ces temps difficiles.

- Quelques remarques sur les dépenses de fonctionnement :

On a relevé « l'externalisation » de la cantine avec l'API car le compte Achat des prestations de service a augmenté de 350.000 € soit à peu près un plus de 50 % et, en contrepartie, une baisse au niveau alimentaire, qui est à peu près du même montant. Si l'objectif était de faire des économies, c'est mal parti !

Si tout à l'heure vous parliez du « savoir mieux manger », pour ma part je n'ai raisonné qu'en termes de budget parce que nous ne disposons pas forcément de tous ces éléments lors de la Commission.

L'année dernière, nous avons fait la proposition d'une Commission municipale pour l'achat des oeuvres d'art d'autant que le budget 2009 s'élève encore à 46.000 €. Je pense qu'être à plusieurs à raisonner sur ce type de choix n'est pas forcément mauvais.

Nous avons noté également l'augmentation des frais d'affranchissement de 10.000 € ce qui, à l'heure d'Internet, peut paraître un peu étonnant. Peut-être est-elle due aux relances que la mairie est amenée à faire pour les impayés au niveau des cantines ? C'est une simple supposition ; je n'ai pas tous les éléments.

Budgétairement parlant, on remarque que le coût des catalogues et imprimés passe de 6.000 à 20.360 € et les publications de 24.000 à 33.000 €. Toujours dans les temps de crise, c'est le premier budget que les entreprises réduisent.

Si le personnel titulaire reste stable, il y a néanmoins augmentation du nombre de cadres. Pour moi, c'est toujours un mystère de nous expliquer que la masse salariale reste stable alors que les cadres sont plus nombreux.

Par contre, les rémunérations des personnels non titulaires augmentent. En faisant simple, je dirais qu'il y a basculement des emplois subalternes vers une plus grande précarité.

Je répète que c'est une simple analyse des chiffres dont je dispose.

On constate que le poste Indemnités des élus augmente de 3,78 % ; je me demande à quoi cela correspond ?

Les indemnités des élus sont-elles augmentées et si c'est le cas, les agents auront-ils la même augmentation ?

M. LE MAIRE –

Tout cela est encadré par la loi et prévu par décret. Rassurez-vous.

M. ZAJDA –

J'en ai presque terminé, si vous le permettez.

Au niveau des ventilations, on constate que la ventilation sécurité continue sa croissance en doublant son budget d'une année sur l'autre et en triplant ses frais de personnel.

Le budget social et la santé augmentent de 50.000 € (ce dont parlait Mme VANDEWIELE) pour essayer d'aider les personnes en difficultés, ce qui est bien.

M. LE MAIRE –

Vous apportez ainsi la réponse à votre collègue, Madame COPPIN-QUIVRON.

M. ZAJDA –

Je n'avais pas tout à fait fini et j'allais ajouter que c'était justement ce que Mme COPPIN-QUIVRON dénonçait en disant que ce n'était pas suffisant.

M. LE MAIRE –

Vous dites que c'est suffisant.

M. ZAJDA –

C'est bien mais pas encore suffisant. On dira : peut mieux faire !

M. LE MAIRE –

On va essayer ; ce n'est pas facile mais bon...

M. ZAJDA –

Budgétairement parlant encore, on voit que le Service à la famille baisse de 120.000 €...

M. LE MAIRE –

Nous n'avons pas les mêmes chiffres !

Monsieur BOSSUT, avez-vous communiqué le bon budget ou non ?

M. ZAJDA –

J'ai une baisse de 30.000 € au niveau des charges de personnel et de 80.000 € des charges de gestion courante. En contrepartie, une augmentation des subventions.

Mme COPPIN-QUIVRON signalait que ce Service à la famille était devenu un centre de profits.

M. LE MAIRE –

Il faudra que l'on se voie un jour parce que je n'ai pas bien compris.

M. ZAJDA –

Un dernier point avant la conclusion : l'action économique.

Dans le journal EnVie de Roncq, on lit que le Forum économique se tiendra à nouveau. Par contre, le budget économique est divisé par 10 d'une année sur l'autre et il ne reste plus que 2.850 €, ce qui m'inquiète également. Je cite vraiment les chiffres dont je dispose.

M. LE MAIRE –

Le problème étant que le libellé budgétaire ne correspond pas forcément aux politiques. C'est très important ce que vous dites : il faut bien lire un budget et cela ne correspond pas aux politiques mises en oeuvre. C'est la raison pour laquelle il faut bien séparer l'analytique comptable des politiques mises en oeuvre, ce que nous avons voulu faire ce soir pour bien démontrer comment étaient orientées les grandes masses.

M. ZAJDA –

C'est aussi pourquoi, au début de mon intervention, j'ai exprimé notre regret de n'avoir pas eu ce développement en Commission pour pouvoir en faire une meilleure analyse.

M. LE MAIRE –

Voilà donc un axe de progrès.

M. ZAJDA -

Pour conclure, au niveau budgétaire, pour nous il y a toujours absence d'un effort d'économie sur les frais généraux. Je l'avais signalé tout à l'heure en essayant de motiver plus à la baisse certains frais et en dynamisant par la politique du développement durable. Mais Mme MARIAGE l'a abordé tout à l'heure.

Des facteurs de risque sur les taux à surveiller.

Une véritable politique sociale, budgétairement on ne la voit toujours pas, ni même au niveau de la politique de la jeunesse. On ne croit que ce que l'on voit et on verra ce qui, dans l'avenir, sera appliqué dans tout cela.

On regrette que l'on fasse une Maison folie dans l'espace jeunesse parce que vous nous avez dit qu'avec 10 % de ce bâtiment qui étaient utilisés....

M. LE MAIRE –

Plus précisément, ce bâtiment n'est utilisé qu'à 10 %.

M. ZAJDA –

C'est ce que je voulais dire. Peut-être aurait-on pu développer cette politique Jeunesse d'une façon plus importante pour pouvoir l'utiliser à 100 % ?

Voilà pour les conclusions de ce budget ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Concernant la Maison folie, je vous rassure et j'en ai parlé longuement avec M. TELLIER. Elle sera d'abord à destination des publics jeunes ; c'est une de nos grandes ambitions puisque toute la politique culturelle, la politique des loisirs vise à ce que les jeunes soient le plus possible formés et de manière à entraîner leurs parents ou grands-parents, Monsieur PLOUVIER, dans une dynamique.

Sur la Commission d'acquisition d'oeuvres d'art, Monsieur ZAJDA, si vous pouviez entendre mes réponses ; j'ai répondu également à M. TELLIER que nous allons créer une commission ad hoc (comme je l'avais déjà dit l'année dernière) de manière qu'à un certain seuil

d'acquisition, nous puissions discuter ensemble avec les partenaires extérieurs comme l'Education nationale notamment.

Une innovation cette année : nous allons sans doute travailler plus avec le privé dans une sorte de partenariat public/privé puisque Auchan s'engagera avec nous sur cette politique d'acquisition d'oeuvres d'art de manière très forte et par une subvention, et également sur projet. Nous y travaillerons ensemble, notamment sur la Boucle des deux clochers. Peut-être vais-je vous décevoir mais il faut que je vous dise que nous allons réaliser notre programme, forcément : la Boucle des deux clochers, la Maison folie, le parc rural du Blanc-Four.

A propos des dépenses de gestion : dans le précédent mandat, elles n'augmentaient que de 5 % lorsque, dans le mandat encore précédent, elles croissaient de 33 %... Voyez que nous avons mieux géré. Je réponds ainsi, en quelque sorte, à votre impératif, à votre exigence qui est tout à fait noble : nous avons tous fait en sorte de mieux gérer afin de pouvoir dégager des marges de manœuvre.

Vous parlez également de crise : si j'ai bien compris, vous aviez construit un budget de crise. Le seul problème étant que l'on ne pouvait pas prévoir cette crise, et dans son ampleur, et dans sa nature, et dans son développement. C'était donc difficilement prévisible.

Dès le départ, j'ai indiqué que nous pouvions faire face à la crise, du moins dans les finances locales, d'une manière décomplexée et sans inquiétude, sans peur, puisque nous avons des marges de manœuvre ; vous aviez d'ailleurs salué le fait que nous n'augmentions pas les impôts puisque vous avez voté ce taux avec nous. En même temps, vous avez salué dans vos propos le montant de l'investissement qui permet quand même d'apporter du soutien aux entreprises, au tissu de PME qui en ont besoin. Donc, le meilleur moyen de combattre la crise, ce n'est pas simplement d'accompagner les publics qui seront en difficultés –il faut bien sûr le faire– mais c'est aussi de donner du travail et de remplir les carnets de commandes des entreprises qui, elles-mêmes, vont embaucher les personnes en difficultés.

C'est quelque chose de très fort : nous devons donner de l'emploi, créer des jobs. On le sait, dans notre pays, 75 % des grandes commandes passées aux entreprises le sont par des collectivités publiques, comme les communes. Elles sont donc importantes voire vitales dans le soutien à l'économie locale et nationale.

Monsieur BOSSUT, vous vouliez apporter quelques compléments d'information ; vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la variation des emprunts, il est vrai qu'à ce jour nous avons souscrit des emprunts à taux variables et d'autres à taux fixes. Le dernier, proposé par Dexia, était à taux variable mais, au cours des prochains mois, nous pouvons le faire automatiquement basculer en taux fixe si les taux remontaient ; en effet, une clause de sortie est bien prévue et c'est une pratique très courante.

Concernant la TVA, il est vrai qu'en 2010 le remboursement sera légèrement inférieur à 2009 puisque nous cumulerons deux exercices avec un reliquat 2006. Néanmoins, au regard du volume des investissements, le montant de la TVA sera certainement encore honorable.

A propos des dépenses réelles de fonctionnement, comme l'a signalé Monsieur le Maire :

Au cours du mandat 1995-2001, elles ont augmenté de 33 %

Au cours du mandat 2001-2008 de 5 %

Pour l'exercice 2009 par rapport à 2008 elles augmentent de 0,7 %

Quant à la taxe d'habitation, il est vrai que, selon le revenu de chaque occupant, elle peut être minorée sachant que la compensation est faite par l'Etat conformément aux règles qu'il a fixées. Au niveau de la recette communale, il n'y a donc pas de différence.

La taxe professionnelle est générée par l'activité. Aujourd'hui, si l'activité économique décroît, la Communauté urbaine percevra moins de TP et peut-être investira-t-elle moins ?

Quant à l'avenir de cette TP, des propositions sont en cours d'élaboration et les élus vont se réunir. Pour le moment, il n'y a donc pas lieu de faire du catastrophisme ; il y aura compensation, sous quelle forme ?

Le Comité Ballardur/Mauroy mène une réflexion actuellement sur la réforme des collectivités locales. Laissons donc les élus travailler sur ce sujet.

Vous parlez d'externalisation au niveau d'API, il y a effectivement un poste de titulaire en moins au chapitre des frais de personnel suite à un départ en retraite. Comme indiqué dans les articles, il y a eu basculement de crédit à crédit. Il ne s'agit pas d'une externalisation mais d'un contrat de sous-traitance pour mieux organiser nos achats au niveau de la restauration. Le crédit inscrit au budget ne le démontre pas explicitement parce que nous sommes restés prudents ; cette économie pourra être constatée lors de l'examen du compte administratif ou dans le suivi budgétaire.

Sachez que nous ne contraindrons pas à une diminution de budget. A partir de cette année, nous mettrons en place le fait de responsabiliser les services par rapport à leur budget, dans le cadre d'un suivi mensuel, justement pour pouvoir apprécier l'évolution du budget et apporter des correctifs aux éventuelles dérives.

Enfin, certains articles ont peut-être basculé ; il nous faudra les revoir mais c'est du détail.

Quant aux indemnités des élus, je peux simplement signaler qu'elles augmentent de façon réglementaire (1 ou 2 % par an). Nous pourrions revoir les chiffres ensemble si vous le souhaitez mais, aujourd'hui, ce n'est pas le sujet du débat car il risquerait de lasser l'assemblée. Comme le fait d'ailleurs la Communauté urbaine, nous avons voulu vous présenter un budget par fonction et par opération.

Pourquoi des investissements soutenus ?

Pour l'activité économique, bien sûr !

Par nos investissements, par les choix que nous avons faits, nous soutenons l'emploi.

La Communauté urbaine de Lille a fait de même en proposant une délibération, vendredi dernier, concernant cette récupération de TVA puisqu'elle s'inscrit également dans la logique d'un budget combatif.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sur le problème de la TP, vous avez raison d'insister, Monsieur ZAJDA. Nous avons effectivement tous été surpris par la déclaration du Président de la République tout en ne l'étant pas complètement. En effet, créée il y a 30 ans, cela fait au moins 20 ans qu'elle subit des modifications, écrêtements jusqu'à ne plus rien représenter du tout et devenir un impôt anti-dynamique et anti-économique. C'est un constat que l'on soit de droite ou de gauche puisque c'est Lionel JOSPIN qui a commencé cet écrêtement, d'ailleurs à juste titre. Il faut donc aller au bout de cette logique de la disparition de la TP. Pour autant, il faut retrouver un impôt dynamique et surtout qu'il permette aux communes d'être autonomes. C'est bien l'élément important.

Pour ma part, je n'ai pas envie de pleurer avec tout le monde et me joindre au cortège des plaintes quant aux abandons de l'Etat... Nous sommes dans l'Etat, Monsieur ZAJDA ; il faut le rappeler. La commune est un des maillons essentiels de l'Etat et notre vertu sera celle de l'Etat. Personnellement, je suis catastrophé quand je vois les déficits publics s'élargir de façon vertigineuse actuellement alors qu'à un moment donné (et vous avez raison de le dire) la

comptabilité et la finance nous rattraperont. Nous devons donc être vertueux pour que l'Etat le soit aussi et montre l'exemple.

Le Premier Ministre a fait quelques annonces de compensation mais restons prudents et vigilants. Il y a des lieux institutionnels pour ce faire dont l'Association des Maires de France ; en outre, les Députés sont également Maires de communes. Tous seront extrêmement vigilants quant à l'évolution de cette TP qui est une ressource essentielle mais, je le répète, il faut que cette ressource reste dynamique et permette l'autonomie fiscale et financière des communes.

Madame MARIAGE, vous souhaitez intervenir ; vous avez la parole.

Mme MARIAGE –

En effet, Monsieur le Maire, pour répondre sur les deux points relatifs aux économies d'énergie et aux subventions aux particuliers.

Nous avons bien noté les souhaits formulés lors de la préparation budgétaire, relatifs au subventionnement des panneaux solaires, photovoltaïques, géothermie, etc.

Nous avons choisi de commencer par la récupération d'eau de pluie parce que :

- d'une part, c'est l'une des options les moins subventionnées aujourd'hui ;
- d'autre part, nous souhaitons d'abord être exemplaires avant de demander aux particuliers d'en faire de même.

Quant aux économies d'énergie, vous préconisiez de réduire les consommations au niveau budgétaire pour que les services fassent des efforts. Je ne prendrai que l'exemple de l'éclairage public : la consommation 2007 a été de 110.000 € et s'est stabilisée à 111.000 € en 2008. Nous sommes donc restés au même niveau budgétaire, par contre le nombre de mâts d'éclairage public a cru de façon conséquente. Compte tenu d'un volume plus important de matériels, il y a eu forcément économie d'énergie qui s'est traduite par une stabilisation de la dépense.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Je reviens sur votre intervention, Monsieur ZAJDA, concernant les investissements et l'église Saint-Roch ; tout à l'heure M. PETILLON parlait de la reconquête du Blanc-Four, essentiellement par le patrimoine et l'église Saint-Roch. Vous avez pu constater, lors de la visite de chantier qui a été organisée cet été, que cette rénovation était nécessaire et utile pour

notre patrimoine. Je ne sais pas ce que vous proposerez pour cette église à la place de cette rénovation.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

A propos des investissements : 66 % des 5,6 M€ sont affectés au Blanc-Four. C'est une action importante et volontariste que la municipalité mène pour rendre ce quartier beaucoup plus agréable.

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse à Monsieur ZAJDA et Madame COPPIN-QUIVRON concernant le Service des familles : la subvention n'a pas été versée en totalité compte tenu d'un excédent assez conséquent et l'association n'avait donc pas besoin de trésorerie. Nous attendons l'analyse 2009 pour savoir comment orienter et accompagner cette action. Des actions vont se développer et si des ajustements s'avèrent nécessaires, ce que je ne crois pas pour 2009, nous le ferons. Comme je l'ai déjà dit, un budget est vivant, il évolue et s'il faut une décision modificative, nous la ferons.

Concernant les frais d'affranchissement, nous avons mis en place un système de facturation pour la restauration scolaire et les autres activités, et il y a donc envoi de factures. Précédemment, les achats de tickets se faisaient sur place.

Cet envoi de factures (et non pas de recouvrements) va certainement impacter le budget 2009 et c'est la raison pour laquelle nous avons inscrit un crédit supplémentaire. Sachez toutefois que notre objectif est de dématérialiser cette opération : nous souhaitons que, demain, tout un chacun puisse payer en passant par Internet ou autre système. Pour l'instant, nous procédons par envoi de factures mais les Roncquois sont demandeurs de pouvoir payer en direct par Internet. Nous devons progresser dans ce domaine et nous souhaitons une mise en place rapide ; c'est l'un de nos objectifs.

Pour tout ce qui est documentation – information, une communication est à mettre en place vis-à-vis de la population roncquoise pour toutes les activités que nous menons. C'est un choix politique et le crédit a été abondé en ce sens.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Monsieur le Maire, chers collègues, vous évoquiez dans votre introduction le temps du budget comme un temps fort. J'aurais envie de rajouter que c'est aussi un temps de vérité pour la majorité qui s'engage politiquement à mettre en œuvre son programme ; c'est aussi un temps de vérité pour l'opposition dans la mesure où elle devrait avoir cette capacité à être une force de propositions, voire parfois une force de contre-propositions.

De ce point de vue –ce n'est guère un scoop– nous ne voterons pas ce budget.

Nous ne le voterons pas parce que vous l'avez rappelé très justement, ce budget engage la majorité et il serait donc quelque peu illogique que nous votions un budget qui engage une politique qui, à l'origine, n'est pas la nôtre.

Pour autant, je voudrais souligner ici la méthode qui a été la nôtre au cours de cette préparation de l'exercice budgétaire. Je pense que vous (vous étant la majorité municipale) et nous (groupe « Roncq avec vous »), nous avons progressé dans les échanges, nous avons progressé dans le dialogue. Je ne suis pas certain qu'au cours du premier mandat ces échanges entre majorité et opposition aient existé.

Nous nous sommes vus à plusieurs reprises. Nous avons eu des échanges fournis avec vous-même, avec M. BOSSUT ici présent, avec M. ZAJDA et nous avons effectivement échangé.

Je rappelle que nous avons développé un outil de travail (51 pages) avec des propositions très concrètes, notamment la création d'une ligne budgétaire dédiée au développement durable, les ruches, un mini-bus, une maison verte. Et nous avons été entendus, écoutés en tout cas, sur ces points. Il nous paraît important que nous puissions être dans cette posture car les anathèmes lancés du type « *vous videz les caisses...* » ne sont pas de notre registre, ni de notre vocabulaire.

Oui, nous avons sans doute quelques divergences mais c'est aussi ça, quelque part, le bienfait de la démocratie.

Oui, nous continuons à penser, par exemple, qu'une ligne dédiée au développement durable permettrait à Mme MARIAGE de s'épanouir encore plus dans ses talents multiples et variés, non pas que je pense que l'association avec M. PETILLON pourrait y nuire, mais pour autant nous pensons qu'une ligne, dédiée à part entière au développement durable, serait intéressante.

A propos du mini-bus, vous nous avez fait valoir un certain nombre d'arguments que nous entendons parce que nous percevons effectivement aujourd'hui la nécessité de recentrer cette question de la navette dans une politique plus globale au niveau communautaire mais nous espérons que nous aurons encore l'occasion d'en discuter.

Pour l'avenir, nous souhaitons pouvoir garder la richesse de ces échanges parce qu'ils permettent d'abord de produire du sens entre nous, ce qui fait partie des choses très importantes dans une démocratie, y compris et surtout dans une démocratie locale comme la nôtre. De ce point de vue, si ce n'est pas notre budget, pour autant, au cas par cas, selon ce qui sera présenté, nous nous positionnerons toujours en faveur du projet lorsqu'il s'agira d'intérêt général.

Le vote du budget, il est vrai, me semble être un exercice quelque peu curieux.

J'écoutais M. VARLET tout à l'heure ; comment pourrait-on être contre les projets présentés et heureusement que la raison l'emporte comme, très souvent, l'intérêt général.

Pour conclure ce propos, nous ne voterons pas ce budget pour les raisons que j'ai évoquées. Nous aurons encore des débats ; vous rappeliez tout à l'heure notre accord sur la Maison folie. En particulier par rapport à cette crise, il faut que nous puissions étendre les réseaux culturels parce que la culture est un formidable vecteur d'entrain, y compris contre les effets notamment sociaux de cette crise économique.

Sachez, Monsieur le Maire, chers collègues, que nous poursuivrons la ligne politique qui est la nôtre depuis près de deux ans, à savoir : être extrêmement vigilants sur la politique conduite et, lorsque c'est possible, rechercher les lignes d'entente ; c'est dans cette perspective que je place la mission que vous avez bien voulu me confier.

Nous aurons encore des débats pour finir sur cette Maison folie. Si nous sommes d'accord sur le principe, par contre nous ne pensons pas que l'espace jeunes soit le lieu le plus judicieux. Nous aurons, je l'espère, l'occasion de rediscuter de tout cela. Sachez toutefois que nous répondrons présents chaque fois qu'il s'agira de l'intérêt des Roncquoises et des Roncquois.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Je salue votre très belle intervention parce que c'est un effort peu singulier de démocratie locale. Je pense qu'il faut revisiter nos façons d'être et nos comportements, nos attitudes. Au cours des années, le tissu politique s'est extrêmement dégradé dans notre pays et on a

l'impression que l'on ne peut communiquer, entre majorité et opposition, que par aboiements ou par vociférations alors que d'autres rapports, d'autres ententes sont tout à fait possibles. On en fait la preuve ici, comme on le fait à la Communauté urbaine d'ailleurs d'un possible travail.

Je le répète : ces majorités d'intérêt général existent comme elles ont existé par le passé. Je peux vous dire qu'à plus de 90 % (comme c'est encore le cas aujourd'hui) les oppositions de l'époque votaient avec la majorité. La notion de majorité d'intérêt général n'est pas nouvelle. Par contre, ce qui est nouveau, c'est la façon dont nous travaillons mais il est vrai aussi que chacun d'entre nous et moi le premier, nous avançons en âge ; nous sommes un peu plus mûres et nous cherchons des terrains d'entente ; on est un peu plus fraternel. Finalement c'est cette démocratie de la fraternité que nous sommes appelés à construire ensemble.

Monsieur TELLIER, je voudrais surtout vous rassurer pour avoir bien compris votre sollicitude fraternelle à l'égard de notre consœur, Isabelle MARIAGE : elle n'est pas isolée mais n'a pas de ligne budgétaire parce que ce n'est pas possible. Nous nous sommes même rapprochés de la ville de Lille dont les responsables nous ont bien avoué qu'ils « bricolaient » pour essayer justement de dégager une espèce de budget qui n'existe d'ailleurs pas ; c'est une valorisation. Nous allons donc valoriser le développement durable.

Je le répète. Si techniquement c'était possible, nous le ferions parce que c'est une volonté forte que nous partageons. Mais ce n'est pas le cas ; vous pouvez vous renseigner auprès de la ville de Lille que nous avons eue très longuement au téléphone pour tenter de trouver des solutions simplement d'affichage dans le budget. Ce n'est pas possible mais, dans tous les cas, l'action est là et Isabelle MARIAGE est très enthousiaste quant à l'idée de s'épancher sur ce développement durable nécessaire.

Concernant les navettes, nous avons répondu : nous sommes dans le travail du projet de territoire avec Eric QUIQUET (venu ici même) sur la problématique des déplacements et de la mobilité urbaine. Nous avons échangé sur l'idée d'assurer un déplacement à l'intérieur des communes mais aussi un raccordement de la commune vers les grands axes de déplacements, vers les LIANE, de manière à fluidifier la circulation. C'est donc à l'étude et vous savez que c'est aujourd'hui la compétence pleine et entière de la Communauté urbaine. En droit, il ne nous est pas possible d'intervenir mais nous allons travailler sur des montages qui permettraient aux communes de s'investir dans la mobilité, en lien avec la Communauté urbaine.

Enfin, Peggy LAMBLIN travaillera avec l'enthousiasme qu'on lui connaît sur le projet de Maison verte, avec Jean-Louis BEAUVENTRE. Et Eric ZAJDA ira planter sa ruche avec Mme MARIAGE au Bois-Leurent en essayant de ne pas se faire piquer : la ruche sera donc sur la préfiguration de Maison folie.

Maison folie qui est bien placée puisque le concept est d'être au cœur de la nature et ce sera le cas. Mais l'important est d'avoir un outil qui nous permette de développer une politique très rapidement parce que je pense que l'on partage les mêmes valeurs quant à l'effort de l'art de vivre ensemble qui est un soutien très fort, un palliatif important, notamment en des temps où on n'a pas forcément envie de faire la fête.

Merci, Monsieur TELLIER, pour ce très beau discours qui restera dans les annales locales.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais également conclure concernant ce budget. Je tenais à vous dire que ce soir je vous trouve assez courtois à notre rencontre ; on ne peut que s'en féliciter.

Comme avec M. BOSSUT nous avons des différences d'appréciation et d'interprétation des chiffres, il est donc normal qu'il y ait des oppositions. Je m'aperçois que ce n'est pas le cas pour tout le monde ; ce n'est pas bien grave.

Je dis simplement que je n'ai pas envie de me faire une déchirure musculaire en faisant le grand écart. C'est un point évident.

Je tenais à vous dire très aimablement que le groupe « Action roncuquoise citoyenne » est dans l'opposition et que nous comptons y rester. C'est un principe sur lequel nous n'avons pas l'intention de transiger même s'il nous arrivera de faire des propositions, comme nous l'avons fait ce soir.

M. BOSSUT me pardonnera mais j'ai vu qu'il était un lecteur assidu d'Alexandre Dumas fils qui disait *qu'une illusion de moins, c'est une vérité en plus*. Il a également dit que *ceux qui lisent, savent beaucoup et ceux qui analysent, savent davantage*.

M. LE MAIRE –

Quel est le sens de ces propos ?

Mon niveau culturel ne me permet pas de comprendre.

M. PLOUVIER –

On peut lire ; on apprend beaucoup de choses en lisant. Par rapport aux divergences d'opinion que nous avons avec M. BOSSUT concernant l'interprétation des chiffres, quand on analyse...

M. LE MAIRE –

On en revient à la lecture publique finalement.

M. PLOUVIER –

Par exemple et j'en reste là ; c'est très bien.

Je termine : nous allons voter contre ce budget.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

J'en prends acte ; merci, Monsieur PLOUVIER.

Je reste toujours courtois. Je voudrais ajouter qu'on est élu pour tous les Roncquois ; il n'y a plus de majorité, il n'y a plus d'opposition. A partir du moment où on est élu, on est là pour tout le monde. Il est très important de l'avoir en ligne de mire : on garde sa sensibilité, on sait d'où l'on vient mais on sait aussi où l'on va.

Où l'on va, c'est le progrès des Roncquois et c'est Roncq avant tout.

Il n'y a pas de grand écart à faire ; seul le cœur parle. Le seul grand écart, c'est celui du cœur, qui est d'ailleurs un muscle. On peut avoir une déchirure musculaire tant que c'est le cœur qui s'ouvre.

Je passe aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec Vous » et « Action roncquoise citoyenne »

1.05 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2009 - Non fiscalisation
--

La Commune de Roncq adhère aux organismes de coopération intercommunale suivants :

- *le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole,*
- *le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,*
- *le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing ».*

En ce qui concerne le Syndicat Lys Nord Métropole, la contribution est budgétaire et finance les compétences communes et optionnelles : elle est reprise à nos documents au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, les deux autres structures, le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing » ont décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. L'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), dispose toutefois que la mise en recouvrement des impôts correspondants ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Il vous est proposé de confirmer la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables et de reprendre au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » de notre budget 2009, les quotes-parts à ces deux syndicats intercommunaux.

Pour ce qui est de la contribution au Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, une part de 292,85 € sera reprise au compte 739111 « Reversement d'attribution de compensation ». Cette somme correspond à un reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous poursuivez.

M. BOSSUT –

Je vous ferai grâce de la lecture de la délibération et n'en donnerai que les grandes lignes : nous ne fiscalisons pas les contributions demandées par les trois syndicats intercommunaux. Si nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts, ce n'est pas pour créer trois colonnes supplémentaires par cette intercommunalité, en défaveur du contribuable.

Les dépenses correspondantes sont donc inscrites au budget, sans fiscalisation. Il vous est demandé d'adopter cette délibération comme nous le faisons chaque année.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2009
--

M. le Maire propose de procéder à une 1ère ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2009 au titre des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles.

Le tableau récapitulatif annexé reprend :

- *des subventions de fonctionnement pour un total de 229 925,00 € (compte 6574) ;*
- *des subventions exceptionnelles pour un total de 1 600,00 € (compte 6745).*

Pour mémoire, il est rappelé que lors de sa séance du 17 décembre 2008, le conseil municipal a voté divers acomptes provisionnels au titre du budget 2009 suivant tableau ci-après :

Associations	Acomptes sur subventions de fonctionnement 2009
Ecole et Famille de Roncq Blanc-Four	49 113,00 €
Ecole et Famille St François	68 291,00 €
U.L.J.A.P. RONCQ	10 000,00 €
TOTAL	127 404,00 €

Le versement au profit de l'U.L.J.A.P. RONCQ tiendra compte de l'acompte ainsi attribué.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes SUBTS, LAFRENOY, BUCHET, LEROUGE, NYS, RIUS, STIEREMANS et LAMBLIN. MM. BEANVENTRE, DA SILVA, DELBECQUE, LAMBLIN, WINDELS, ZAJDA ET PLOUVIER.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau.

M. BOSSUT –

Le détail de ces subventions vous a été transmis ; je ne vais donc pas rentrer dans le détail, sauf questions particulières et, dans ce cas, M. DA SILVA pourra vous répondre mieux que je ne le ferais.

Les subventions ont été augmentées globalement de 2,8 % ; je signale que des acomptes ont été versés aux associations importantes et les soldes seront examinés au cours du Conseil municipal du 7 avril prochain.

M. LE MAIRE

Monsieur DA SILVA est un homme content parce que le budget associatif augmente de 2,8 % ce qui est absolument remarquable. Nous l'écoutons.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

En effet, la vie associative à Roncq est une grande richesse que beaucoup de villes environnantes nous envient. Nous souhaitons l'accompagner bien sûr par une aide financière ; les subventions ne sont pas attribuées par habitude mais font bien l'objet d'une analyse. Par exemple, avec l'OMS, nous avons mis en place des critères d'attribution par rapport aux besoins.

Nous aidons aussi les associations techniquement ; elles nous en remercient régulièrement. Les Services techniques sont, bien sûr, la cible de ces remerciements. Cette aide dans la logistique et dans l'organisation est un élément très important.

Pour les travaux de maintenance, le budget a été établi à hauteur de 694.000 € auxquels il faut ajouter la régie municipale dont on n'a pas parlé, alors qu'elle est importante.

Pour tous ces travaux et cette aide au tissu associatif, M. BOSSUT a évoqué une augmentation de 2,8 % et ce n'est, ni plus ni moins, que l'accompagnement associatif. Je vous remercie de bien vouloir voter ce budget.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA, pour votre plaidoyer en faveur de la vie associative. Nous n'en avons pas besoin mais cela fait plaisir de l'entendre.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je suggère de profiter de l'allégresse de M. DA SILVA pour lui soumettre une suggestion pour réfléchir peut-être à une remise à plat des critères d'attribution des subventions. A les examiner

un peu dans le détail, on pourrait en effet s'interroger sur leur contenu tout en étant conscient qu'il est ardu de définir des critères.

Je vous rassure de suite ; je ne suis pas candidat pour une mission sur cette réflexion parce que le sujet est très complexe. Pour autant, le tissu associatif évolue avec la Ville.

Peut-être (j'insiste bien : peut-être, parce que je n'ai aucune religion en la matière) faudrait-il reconsidérer certains critères d'éligibilité ?

Nous abondons donc totalement dans votre sens lorsque vous évoquiez la notion de projet. Aujourd'hui, et heureusement d'ailleurs, de plus en plus de choses se font par rapport à un projet. Le sujet est tout à fait intéressant et il faudrait développer cette culture du projet.

M. LE MAIRE –

Vous avez tout à fait raison et nous nous rejoignons.

Nous sommes sur une culture qui sera peut-être plus difficile à mettre en place que la nôtre puisque nous y sommes confrontés de plein fouet, avec des budgets qui sont importants. Dès lors, cette culture évolue de manière plus fluide, plus rapide, plus naturelle que lorsqu'on est Président d'association. Pour autant, il faut effectivement les inviter à évoluer parce que nous sommes dans une société en évolution.

Je l'ai dit tout à l'heure : la commune est dans l'Etat et l'association est dans la commune.

Quelque part, elle doit participer et fournir ce même effort.

Nous y arriverons et y pourvoirons d'une manière régulière, notamment à travers ces contrats d'objectifs que l'on peut passer, non pas avec toutes les associations dans la mesure où certaines perçoivent des montants tellement faibles qu'il serait difficile de contractualiser sur des objectifs précis, quoiqu'il s'agisse d'argent public.

En tous les cas, ces contrats de 3 ans nous permettront de rencontrer les associations, les unes après les autres, de bien connaître leurs orientations et leurs objectifs, de les accompagner au mieux. Le tout étant de ne pas thésauriser des fonds en attendant des jours incertains ou sans projet véritablement identifié mais, au contraire, d'être partenaire de la Commune.

Sans doute est-ce un des domaines où nous avons des axes de progrès à développer : être encore plus partenaires et, ensemble, participer à la définition des objectifs. Mais il faut aussi préciser, notamment dans le monde sportif, que pour certains clubs, les recettes internes ou du privé sont plus importantes que celles du public et de la commune. Certaines associations vivent à 100 % des recettes municipales alors que d'autres ont leur propre dynamisme et leurs propres ressources.

Là aussi, il faut être très prudent parce que le monde associatif est une grande mosaïque, totalement disparate.

Il est absolument nécessaire ; il ne faut pas le remettre en cause, ce n'est pas du tout notre objectif. Par contre, approcher les critères de subventionnement est toujours un travail ardu ; les critères que l'on peut mettre en œuvre sont nombreux et, dans le monde du sport, je pense que nous y sommes à peu près parvenus dans la sérénité et tout le monde y retrouve son compte.

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

En effet, pour le sport, ce travail a été fait et nous avons bien évolué depuis quelques années ; les critères sont assez bien au point même s'ils sont toujours améliorables.

Concernant les subventions destinées au monde du sport, il faut savoir que lorsque la Commune leur verse 10, en général ils en rajoutent 4 à 5 fois plus. Je prends l'exemple d'une association qui reçoit une subvention municipale de 20.000 € mais qui, en fait, dispose facilement de 100 à 120.000 € de budget annuel.

Le monde associatif fait beaucoup d'efforts aussi ; ce sont des bénévoles qui travaillent beaucoup pour le sport.

Aujourd'hui, on parle des critères du monde du sport ; demain, on parlera aussi de critères pour les autres associations. Nous allons essayer de bien gérer ce dossier, non pas pour réduire les subventions (ce n'est pas du tout l'objectif) mais pour mieux les distribuer.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Nous avons déjà eu ce débat l'année dernière et M. DA SILVA nous avait apporté des réponses à peu près identiques. Je pense que nous trouvons effectivement un point d'équilibre actuellement pour maintenir, en terme de pouvoir d'achat, le montant des subventions versées à nos associations.

Je voudrais néanmoins soulever un point : la subvention de la Caisse des écoles a augmenté de 43 % en passant de 175.000 à 250.000 € ; M. VARLET nous a fourni les raisons pour

lesquelles cette hausse se justifiait puisqu'il s'agit de l'apprentissage précoce ainsi que des Arts plastiques pour nos enfants. C'est très bien, j'ai l'explication.

M. VARLET –

Il n'y a pas que cela, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

J'aurais effectivement dû ajouter « entre autres » ; l'augmentation est donc importante en pourcentage mais un peu moins en valeur ajoutée. Elle est tout à fait justifiée et nous sommes d'accord.

M. LE MAIRE –

Je voudrais compléter, Monsieur PLOUVIER : et en responsabilité puisque la Caisse des écoles était en sommeil alors qu'aujourd'hui elle est vraiment activée.

M. PLOUVIER –

Absolument.

Le forfait pour les écoles privées a augmenté de 6 %. J'aimerais avoir une explication aussi logique que celle que vous m'avez donnée pour la Caisse des écoles, laïques en l'occurrence.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT va vous donner toutes les explications nécessaires.

M. VARLET-

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais simplement préciser que c'est une somme inscrite au budget mais ce n'est pas pour autant qu'elle sera versée en totalité. C'est un budget !

M. BOSSUT –

Concernant les subventions aux écoles privées, nous faisons la moyenne des dépenses de l'enseignement public pour l'ajuster à la contribution aux écoles privées, ramenée à l'effectif. Les effectifs des écoles privées ayant été en croissance, la subvention a été augmentée en proportion. L'explication est purement mathématique.

Toutefois, nous allons revisiter la convention de 1983 avec les écoles privées pour essayer de travailler, comme pour les associations, sur des conventions triennales.

M. PLOUVIER –

La réponse me convient. Merci, Monsieur BOSSUT.

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote, je demande aux élus ayant un lien avec les associations de bien vouloir sortir.

Sortie des intéressés

Je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci mes chers collègues.

Retour des intéressés

Mes chers collègues, les subventions aux associations ont été votées à l'unanimité et je vous félicite, Monsieur DA SILVA.

1.07 - PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE - Loi de Finances rectificative pour 2009 - Fonds de compensation pour la TVA - Attribution anticipée

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les pouvoirs publics ont mis sur pied, au travers de la loi de finances rectificative pour 2009 (loi n° 2009-122 du 4 février 2009), un dispositif d'attribution anticipée du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A).

Ce dispositif repris à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permet le versement dès 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Par ailleurs, s'ajoutent à l'assiette des dépenses 2008, les dépenses réelles d'investissement éligibles de 2007, ce qui globalement, nous permet d'escompter un versement anticipé de FCTVA de l'ordre d'un million d'euros en 2009 pour le financement de nos investissements.

La contrepartie de cet engagement contractuel avec l'Etat, nous oblige à réaliser des dépenses d'investissement à hauteur de la moyenne des mêmes dépenses des années 2004, 2005, 2006 et 2007 (plus un euro) soit la somme de 4.014.793 €. Dès l'instant où les investissements repris à notre budget présenté ce soir, se chiffrent à 5.657.962 €, auxquels s'ajouteront plus de 800.000 € de reports de crédits de 2008, nous sommes donc largement en capacité de respecter cet engagement à la mobilisation des crédits d'investissement.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

En conséquence, nous vous proposons de :

- *prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 4.014.793 € ;*
- *décider d'inscrire à notre budget un total de 5.657.962 € (hors reports) de dépenses réelles d'équipements, soit une augmentation minimale de 41 % par rapport au montant de référence déterminée par les services de l'Etat ;*
- *autoriser le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle notre commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.*

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je passerai tout le détail de cette attribution de compensation de TVA anticipée et vous demande simplement de prendre acte que la moyenne des dépenses des quatre dernières années (2004 à 2007) a été de 4.014.793 € et que notre budget d'investissement s'élève à 5.657.962 € hors reports d'un montant d'environ 800.000 €.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention qui nous permettra de bénéficier du remboursement anticipé de la TVA.

M. LE MAIRE –

J'imagine que le sujet n'ouvre pas à débat. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Merci, Monsieur BOSSUT, pour la clarté de votre discours et surtout pour votre participation à l'élaboration et au bon accomplissement du budget.

1.08 - AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI-BARBUSSE - Effacement des réseaux, rénovation du réseau d'éclairage public et création d'un parking supplémentaire - Avenants aux marchés de travaux

Les travaux d'aménagement de la rue Henri Barbusse entrepris depuis quelques mois par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U), sont accompagnés d'interventions strictement

municipales, portant sur l'effacement des réseaux, la rénovation du réseau d'éclairage public ainsi que sur la création d'un parking supplémentaire.

La part municipale des travaux a été scindée en trois lots, dont les montants se répartissent comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Objet</i>	<i>Entreprise attributaire</i>	<i>Montant initial HT du marché</i>
<i>1</i>	<i>Effacement des réseaux</i>	<i>SATELEC</i>	<i>206 853,34 €</i>
<i>2</i>	<i>Rénovation de l'éclairage public</i>	<i>SATELEC</i>	<i>79 476,70 €</i>
<i>3</i>	<i>Aménagement d'un parking</i>	<i>EUROVIA</i>	<i>159 553,95 €</i>
		<i>TOTAL</i>	<i>445.883.99 €</i>

Le lot n° 1 a fait l'objet d'un premier avenant portant le délai de réalisation des travaux de 4 à 9 mois (difficultés avec EDF et différé de démarrage du chantier par LMCU...).

Au-delà de ce premier avenant (avenant n°1 au lot n°1), il s'est avéré judicieux d'adapter la consistance des travaux ou équipements prévus dans les lots n° 1 et 2 et visant à :

Lot n° 1 :

- *implantation de mâts d'éclairage visant à garantir la circulation des usagers de l'espace public ;*
- *adaptation des fourreaux d'éclairage public ;*
- *liaisonnement du réseau jusqu'à celui de l'avenue de Flandre ;*

pour un montant supplémentaire de travaux de 12.719,16 € HT.

Lot n° 2 :

- *ajout d'un point lumineux supplémentaire (y compris câblage correspondant)*

pour un montant supplémentaire de 4.317,80 € HT.

Ces avenants n° 2 au lot n° 1 et n° 1 au lot n° 2 portent augmentation des marchés initiaux respectueusement de 6,1 % et 5,4 %. La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) a eu à en connaître lors de sa séance du 5 février 2009.

Nous vous proposons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des avenants susmentionnés.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009***

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération, que vous avez sous les yeux, concerne deux avenants relatifs aux travaux de la rue Henri-Barbusse, qui ont été réalisés par LMCU actuellement jusqu'à la rue du Collège.

→ L'avenant n° 2 au lot n° 1 concerne l'implantation de mâts d'éclairage visant à garantir la circulation des usagers de l'espace public, l'adaptation des fourreaux d'éclairage public et le liaisonnement du réseau jusqu'à l'avenue de Flandre pour un coût supplémentaire de 12.719,61 € soit 6,1 % d'augmentation.

→ L'avenant n° 1 au lot n° 2 concerne l'ajout d'un po int lumineux supplémentaire suite à des aménagements de parking supplémentaire pour un coût complémentaire de 4.317,80 € soit une augmentation de 5,4 %.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE - TRAVAUX DE RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE JEAN-JAURES - Mise en concurrence - Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants

Notre budget primitif 2009 consacre une part substantielle à l'investissement, puisque ce sont près de 6 millions d'euros de crédits ouverts pour des travaux et équipements.

La crise économique dans laquelle nous sommes entrés, nous impose en tant qu'opérateur public, de tout mettre en œuvre pour lancer dans les meilleurs délais, les chantiers programmés au cours de cet exercice. Notre réactivité sera un gage d'activités pour les entrepreneurs et leurs salariés confrontés à un marché en « panne ».

A cet effet, consigne a été donnée à l'ensemble de nos services municipaux concernés, de mobiliser toute leur énergie, pour monter au plus vite les dossiers correspondants, de sorte que ceux-ci puissent faire l'objet d'une mise en concurrence, d'une attribution et d'un démarrage d'ici quelques semaines lorsque cela est possible bien entendu.

Dès l'instant où parmi les différents chantiers programmés, ceux relatifs aux travaux de rénovation de la piscine et à la rénovation et la restructuration de l'école Jean-Jaurès, ont d'ores et déjà fait l'objet d'études suffisamment avancées pour en déterminer l'étendue des besoins à satisfaire ainsi que les montants prévisionnels, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les marchés qui en résulteront.

Le détail de ces deux opérations est repris ci-après :

Rénovation piscine :

- coût estimatif : entre 280 et 300 000 € HT

- Nature des travaux :
 - Réfection de la couverture ;
 - Peintures extérieures et intérieures ;
 - Habillage des façades
 - Renforcement de l'ossature de l'auvent.

Rénovation et restructuration de l'école Jean-Jaurès :

- coût estimatif entre 250 et 300 000 € HT

- Nature des travaux :
 - Réfection couverture du préau et de deux classes ;
 - Réfection des sanitaires ;
 - Aménagement d'une salle de classe, d'un bureau de directeur, d'une salle des professeurs et de locaux pour le personnel de service.

Nous sommes en mesure de vous indiquer que les marchés de travaux relatifs à ces deux opérations se feront sous la formule « allégée » de procédure adaptée, comme l'autorise désormais le décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics.

Enfin, il vous est précisé que l'ensemble des présentes est conforme aux dispositions fixées par l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons à nouveau à propos de la piscine.

M. DESMET –

Par cette délibération, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de rénovation de la piscine et de l'école Jean-Jaurès dans la formule allégée de procédure adaptée.

Compte tenu de l'état d'avancement de ces projets au niveau du Service technique, nous pouvons entamer ces travaux le plus vite possible afin d'aider les entreprises, roncoises ou autres, dans le contexte actuel de crise.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Je signale que nous avons effectivement « raccroché » cette délibération à notre ordre du jour, tout simplement parce que nous souhaitons montrer un signe très fort de participation à la relance de l'économie par le lancement très rapide d'un certain nombre de marchés, permettant ainsi à des entreprises de pouvoir souscrire et travailler sur des chantiers qui, de toutes façons, sont nécessaires pour la piscine et dans l'attente de ce fameux réseau d'équipements communautaires qui, pour l'instant, n'est pas encore d'actualité sur Roncq puisque d'autres efforts sont à faire sur d'autres piscines, notamment celle de Tourcoing.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - Conventonnement avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Fonds de concours définitif 2007/2008

Conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal a, par délibération du 15 avril 2008, accepté le fonds de concours attribué dans le cadre de la convention passée avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) pour le fonctionnement de notre piscine municipale. Ce fonds de concours d'un montant de 53 210 € correspondait :

- à la régularisation de la dotation pour 2006/2007 : - 13 790 €
- à une dotation provisionnelle pour 2007/2008 : 67 000 €

En mars 2008, L.M.C.U a ainsi versé à la commune un 1^{er} acompte correspondant à 50% du montant prévisionnel corrigé de la régularisation 2006/2007 soit 19 710 €.

La mise en place d'un nouvel outil informatique « SWIM » a permis d'accélérer la procédure de régularisation de la participation communautaire annuelle. L'avenant n° 1 à la convention, décidé par délibération du 1^{er} juillet 2008 a ainsi acté qu'en fin d'exercice 2008, un 2^{ème} acompte serait versé sur la base du montant correspondant aux 50% prévisionnels restant réajusté en fonction des données réelles de fréquentation à l'issue de l'année scolaire 2007/2008 connues et validées par le biais de l'application « SWIM ».

En application de ces nouvelles procédures, Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) a ainsi attribué à notre commune un fonds de concours d'un montant de **42 550 €** se répartissant comme suit :

50 % du montant prévisionnel 2007/2008 a	Solde année scolaire 2006/2007 b	1er acompte 2007/2008 c=a-b	montant définitif 2007/2008 d	solde 2007/2008 à verser e=d-a
33 500 € -	13 790 €	19 710 €	76 050 €	42 550 €

Toujours en application de l'article L.5215-26 précité, il nous appartient de délibérer sur l'acceptation de cette dotation après avoir vérifié que le montant total de ce fonds de concours n'excède pas la part consacrée par notre budget municipal pour le financement de l'activité concernée (apprentissage de la natation des scolaires).

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette somme de **42 550 €**.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 10 février 2009

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA va nous parler du réseau des piscines justement.

M. DA SILVA –

La soirée étant déjà bien avancée, je vais essayer d'être bref et, cette fois, je ne vous proposerai pas de donner de l'argent mais d'en encaisser.

Le 15 avril 2008, par délibération nous avons accepté un conventionnement avec la Communauté urbaine et, ce soir, il nous est proposé un encaissement de 42.550 € qui correspond au solde 2007/2008 conformément au tableau que vous avez sous les yeux.

Nous avons donc besoin de votre accord non pas pour dépenser mais bien pour remplir les caisses de la Ville.

M. LE MAIRE –

Enfin !... grâce à Monsieur DA SILVA, notre missi dominici, notre sauveur providentiel.
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je voulais juste profiter de cette délibération pour attirer l'attention du Conseil municipal sur un problème qui se pose à la piscine municipale, à savoir un encombrement généralisé du parking, que cet équipement soit ouvert ou (c'est plus surprenant) fermé. On peut facilement imaginer que les véhicules, qui y sont parfois garés très longtemps, n'appartiennent pas à des usagers de la piscine, ce qui pose quand même problème justement aux usagers de la piscine qui doivent dans ce cas se garer relativement loin.

Bien sûr, nous n'entamerons pas ce débat ce soir mais je souhaitais néanmoins attirer l'attention du Conseil municipal pour réfléchir à une solution qui pourrait aller du moins contraignant (la pose d'une pancarte pour rappeler qu'il s'agit « du » parking de la piscine municipale) jusqu'à des actions plus coercitives comme, par exemple, une barrière.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET y travaillera.

M. DESMET –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, en Commission j'ai indiqué à M. TELLIER qu'il nous faudrait réfléchir à différentes propositions avant d'opter pour la pose d'une barrière. Il nous faut concerter les riverains proches et revoir la fréquentation de la piscine. Nous intégrerons également le problème de l'accessibilité aux vélos car le parking actuel est quelque peu endommagé.

M. LE MAIRE –

Nous ferons de la concertation et je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.11 - DESAFFECTATION DES LOCAUX A USAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE JULES-VALLES - Confirmation

Lors de notre séance en date du 1^{er} juillet 2008, nous nous sommes prononcés favorablement sur la désaffectation des locaux (trois classes, une garderie) de l'école « Jules-Vallès », cette dernière étant désormais intégrée dans un ensemble immobilier dénommé « Ecole primaire Jean-Jaurès ».

Il ressort des règles de droit (circulaire ministérielle du 25 août 1995) et de la jurisprudence administrative (arrêts du conseil d'Etat du 2 décembre 1994 « commune de Pulversheim » et du 30 janvier 1995 « Gobillon »), que la décision de désaffectation du conseil municipal doit être postérieure à l'avis de Monsieur le Préfet.

Dès l'instant où Monsieur le Préfet s'est prononcé favorablement sur cette affaire en date du 5 janvier dernier, il nous appartient, pour la bonne règle, de confirmer notre décision du 1^{er} juillet portant désaffectation des locaux à usage scolaire de l'école « Jules-Vallès ».

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009***

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons voté, le 1^{er} juillet dernier, une délibération portant sur la désaffectation de l'école Jules-Vallès. Peut-être nous sommes-nous un peu précipités dans cette démarche puisqu'il aurait fallu attendre l'avis de la Préfecture, que nous avons sollicité. Le 9 janvier 2009 nous avons reçu cet avis favorable et nous devons à nouveau confirmer la demande de désaffectation de l'école Jules-Vallès pour les raisons que nous avons déjà longuement expliquées dès le 1^{er} juillet et même pendant la discussion sur le budget.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour ne pas refaire le débat, je signale simplement que, dans la logique du premier vote, nous voterons également contre cette fois-ci.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action ronquoise citoyenne »

Contre « Roncq avec vous »

1.12 - LEGISLATION FUNERAIRE - Opérations de surveillance effectuées par les fonctionnaires de la Police Nationale - Droit à des vacances - Proposition du montant unitaire - Avis du Conseil municipal

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, vient modifier l'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), en stipulant désormais : « Les opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 (fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune, crémation, exhumation...) donnent seules droit à des vacances dont le montant, fixé par le Maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 € et 25 €... Ces vacances sont versées à la recette municipale... ».

En conséquence, nous vous demandons de revenir sur nos dispositions arrêtées en conseil municipal du 14 septembre 1987 fixant le taux unitaire des vacances funéraires à 10,67 €, pour dire que notre assemblée délibérante émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire visant à fixer le montant unitaire de chaque vacation à 20 €.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009***

M. LE MAIRE –

Nous écoutons Monsieur LAMBLIN qui, ce soir, a un temps de parole extrêmement long. Vous allez y prendre goût.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la législation funéraire et, plus particulièrement, les vacances funéraires.

On appelle vacation funéraire toute opération de surveillance assurée par un fonctionnaire de police nationale lors du transport d'un corps hors de la commune, d'une exhumation ou d'une crémation.

Deux évolutions majeures sont intervenues dans le cadre de la loi du 19 décembre 2008 qui, désormais, se déclinent :

- en une réduction du nombre d'opérations donnant lieu à surveillance
- à l'encadrement du taux unitaire des vacations funéraires qui doit être compris entre 20 et 25 €.

Nous vous proposons d'opter pour le montant unitaire le plus bas, à savoir 20 € suite à cette nouvelle loi.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.13 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009 - Rémunération

Les opérations de recensement de la population 2009 prévues par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485, ont commencé le 15 janvier 2009 et devront être terminées le 21 février 2009.

Les agents recenseurs ont été nommés définitivement après avis de Madame la déléguée de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Nous vous proposons donc de fixer comme suit le montant des indemnités à accorder aux agents recenseurs (en fonction de l'enveloppe versée par l'Etat) :

NATURE DU QUESTIONNAIRE COLLECTE	VERSEMENT PAR QUESTIONNAIRE COLLECTE
<i>Bulletin individuel</i>	<i>1,45 €</i>
<i>Feuille de logement</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Feuille de logement non enquêté</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Dossier d'adresse collective</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Feuille d'adresse non enquêtée</i>	<i>1,00 €</i>

SÉANCE DE FORMATION
<i>40,00 €</i>
TOURNÉE DE RECONNAISSANCE
<i>40,00 €</i>

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 10 février 2009*

M. LE MAIRE –

Monsieur LAMBLIN.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne les indemnités des agents recenseurs. Pour votre information, le recensement de la population est désormais annuel et n'intervient donc plus tous les 8 ou 9 ans comme dans le passé.

Le montant de chaque indemnité est repris dans le tableau que vous avez sous les yeux et il vous est proposé de les accorder aux intéressés.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Monsieur LAMBLIN, vous me contredirez si je dis une bêtise mais je pense que la population est recensée à raison de 8 % et une extrapolation en est faite.

M. LAMBLIN –

C'est effectivement le cas, Monsieur PLOUVIER.

Ce recensement annuel ne concerne qu'une partie de la population, à hauteur de 8 % du territoire à chaque fois.

M. LE MAIRE –

Merci. Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Merci à tous pour ce Conseil qui a été riche en échanges, courtois et sereins. Nous nous retrouverons le 7 avril prochain pour une nouvelle séance.

Nous avons encore à traiter deux questions écrites.

Madame COPPIN-QUIVRON, vous avez la parole.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

L'association CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) n'est actuellement pas présente sur Roncq faute de moyens financiers et logistiques qui lui sont accordés par la mairie. La CLCV informe, éduque et accompagne les familles dans les démarches liées au logement, à Internet, au téléphone, aux frais bancaires, par exemple, et cette liste n'est pas exhaustive.

D'ailleurs, cette année une action spécifique sera engagée concernant les frais bancaires car, malheureusement, ce ne sont pas les plus fortunés qui sont les plus touchés par les agios et commissions diverses.

De nombreux Roncquois dans la difficulté, et la crise n'arrangera rien dans les mois à venir voire même les années, doivent se déplacer à Halluin pour rencontrer la CLCV et trouver une aide pour résoudre leurs problèmes.

Mme NYS, qui est Conseillère municipale, a été salariée pendant plus de dix ans de cette association et peut témoigner de l'utilité de cet organisme.

La ville de Roncq peut-elle contribuer, tout d'abord financièrement, en débloquant une subvention exceptionnelle puis, logistiquement, en mettant à disposition un local dans le centre ville et des moyens techniques afin de permettre à cette association de fonctionner de nouveau à Roncq ?

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON, j'ai bien entendu votre question et j'y répondrai de manière très claire. Nous étudierons tout type de partenariat social après un échange, notamment avec moi, qui permettra de clarifier un certain nombre de points qui, dans mon esprit, ne le sont pas. Je ne m'étendrai pas sur le sujet pour éviter tout quiproquo ou tout malentendu, sachant qu'il existe des malentendus qu'il me faut lever, notamment avec les responsables de la CLCV.

Je n'en dis pas plus mais je suis tout à fait disposé à les recevoir.

Une autre question a été posée par Monsieur TELLIER, que nous écoutons.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Enfin nous allons terminer par là où nous avons commencé en parlant d'intercommunalité puisque, dans le cadre du projet de loi dit de modernisation des établissements de santé (ce que l'on appelle le projet de loi Hôpitaux Santé Territoire), il apparaît que le fonctionnement de l'hôpital Dron de Tourcoing pourrait être revu à la baisse en terme d'offres de soins, puisque le projet actuel prévoit notamment de ne plus autoriser des gardes de chirurgiens, d'anesthésistes et de radiologues les nuits, week-ends et jours fériés. Tout cela devant être transféré vers Roubaix.

Or, il faut savoir que le bassin de recrutement de l'hôpital Dron, c'est 200.000 personnes.

Le Maire de Tourcoing, qui est par ailleurs Président du centre hospitalier, s'est opposé publiquement à ce projet et a appelé ses collègues, maires des villes voisines, à s'associer notamment en envoyant une pétition à l'Agence régionale hospitalière à laquelle il revient de mettre en œuvre ce projet.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous dire votre positionnement sur cette question ?

M. LE MAIRE –

Je me suis naturellement associé à cette démarche collective des maires de la circonscription. J'ai rencontré à cet effet, hier, le Député de circonscription, Christian VANNESTE, qui, je l'imagine, dans les jours et semaines qui viennent, fera un certain nombre d'annonces relatives à ce sujet.

Nous nous sommes donc mobilisés ; nous restons vigilants parce que la réforme de la carte de soins est absolument nécessaire et fait partie de la réforme générale des politiques publiques. Vous êtes un observateur attentif et vous voyez bien que les réformes ont lieu tous azimuts. Pour autant, il nous faut conserver l'essentiel : l'efficacité des plateaux techniques mais surtout la correspondance avec les besoins réels de la population.

Le Maire que je suis, les élus que nous sommes, nous resterons vigilants à une carte de soins qui soit la plus pertinente possible, la plus efficace possible. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes associés à la démarche du Maire de Tourcoing et nous attendons un certain

nombre d'informations et de l'Agence régionale d'hospitalisation, et du Député de circonscription.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour cette soirée, et vous souhaite bon appétit.

Levée de séance à 22 h 00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.